

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION REUNION
www.regionreunion.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2010

Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 161 PO 044

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Convergence

Approuvé par le CNS de Juin 2011

(procédure écrite)

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières	6
2.1.3 Participation allouée par groupes cibles	11
2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée.....	11
2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER.....	12
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	13
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	13
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	17
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	17
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	18
2.2.4.2 <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	18
2.2.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	19
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	20
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	22
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	24
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	25
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	31
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	34
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	34
2.4.7 La loi de modernisation de l'agriculture	37
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	39
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	40
2.7. Modalités de suivi	41
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010	41
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	45
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales.....	46
➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation.....	49
➤ Les travaux de fiabilisation des indicateurs	49
➤ L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la réunion	50
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS).....	51
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	52
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	53
3.1. Axe prioritaire 1 - Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	54
3.1.1 Réalisation des objectifs de l'axe 1 et analyse des progrès accomplis par objectif	58
3.1.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face .	71
3.2. Axe prioritaire 2 - Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	72
3.2.1 Réalisation des objectifs de l'axe 2 et analyse des progrès accomplis par objectif	76
3.2.2. Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 2 et mesures prises pour y faire face	87
3.3. Axe prioritaire 3 - Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	88
3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	94
3.3.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 3 et mesures prises pour y remédier	114



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

3.4 – Axe prioritaire 4 - Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie	116
3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	120
3.4.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l’axe 4 et mesures prises pour y faire face	134
<u>4. GRANDS PROJETS.....</u>	<u>135</u>
<u>5. ASSISTANCE TECHNIQUE</u>	<u>146</u>
<u>6. INFORMATION ET PUBLICITE</u>	<u>147</u>



AVERTISSEMENT

Même si l'exercice de révision à mi-parcours des PO a fortement mobilisé le partenariat local en 2010, les orientations et propositions détaillées de révision n'ont pas été insérées dans le présent rapport annuel dans la mesure où ils ont fait l'objet d'un rapport détaillé approuvé par les membres du CNS à l'occasion du Comité du 26 Novembre 2010

Introduction

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2010.

L'année 2010 constitue la troisième année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective. Ainsi, le niveau de programmation s'est particulièrement amélioré, tandis que les premières demandes de remboursement ont été adressées à la Commission.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Convergence
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	N° CCI 2007FR161PO004
	P.O FEDER Convergence – Ile de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année 2010
	<i>Procédure écrite de Juin 2011</i>



2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

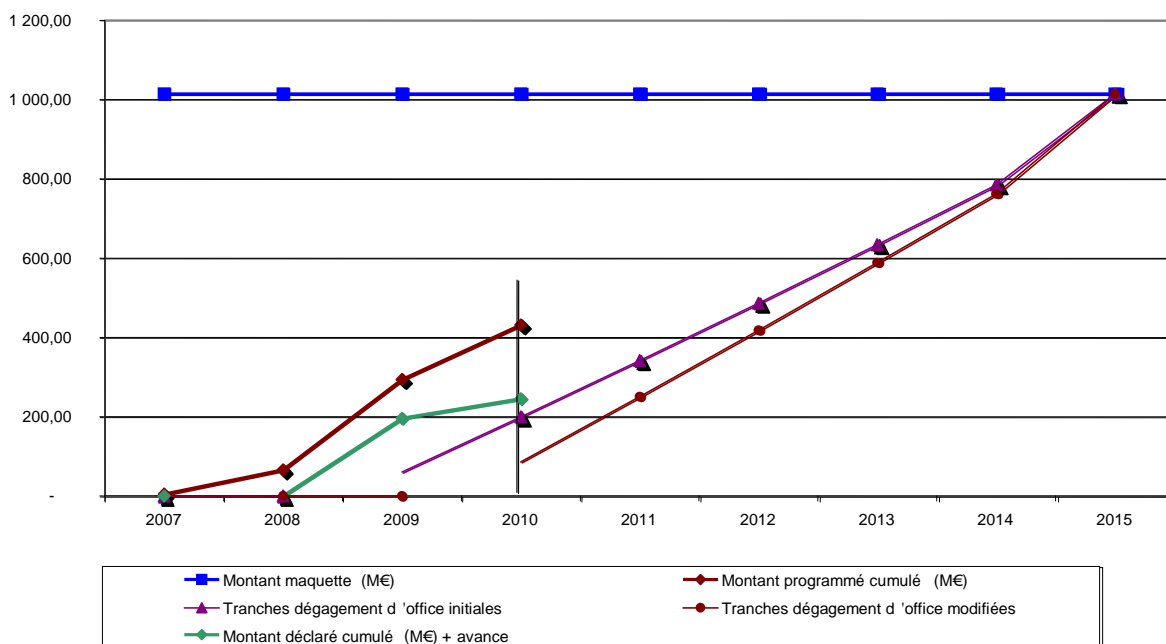
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières

Evolution annuelle de la programmation du FEDER Convergence Ile de la Réunion

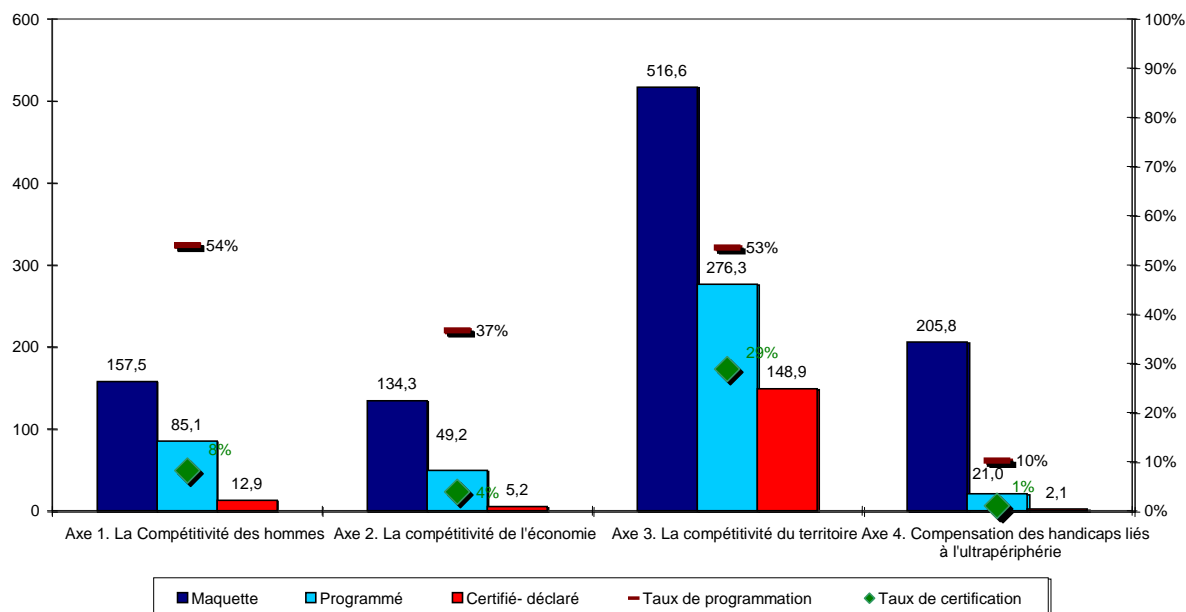


Années	2007	2008	2009	2010
Montant maquette (M€)	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29
Montant programmé cumulé (M€)	4,57	65,63	293,66	431,56
Montant déclaré cumulé (M€)	-	-	120,07	169,00
Montant déclaré cumulé (M€) + avance	-	-	196,14	245,07
Tranches dégageement d'office initiales (M€)	-	-	60,36	199,53
Tranches dégageement d'office modifiées (M€)	-	-	-	85,83
Avancement de la programmation	0%	6%	29%	43%
Avancement des montants declares au 31/12	0%	0%	12%	17%

Au 31/12/2010, la programmation du FEDER est à un niveau satisfaisant à mi-parcours avec 43 % de la maquette financière programmée. Les dépenses déclarées à la Commission sont à un niveau d'avancement de 17 % conforme au plan de travail décrit lors du RAE 2009, à savoir prioriser la clôture du docup 2000-2006 et accélérer la programmation 2007-2013 auquel s'est ajouté l'exercice de révision à mi-parcours des programmes qui a fortement mobilisé les équipes.



Avancement du programme FEDER Convergence Réunion (M€)



- ✓ **L'axe 1** : le retard pris au démarrage a été rattrapé avec la programmation de collèges, de lycées, d'une structure de formation professionnelle et d'une structure d'accueil d'handicapés. Les dépenses déclarées à la Commission sont conformes au plan de travail décrit lors du RAE 2009, à savoir prioriser la clôture du docup 2000-2006 et accélérer la programmation 2007-2013.
- ✓ **L'axe 2** : la programmation et les dépenses déclarées sont à un niveau inférieur aux prévisions initiales à mi-parcours. Le retard pris au démarrage n'a pas été rattrapé et le dynamisme des investissements productifs a été freiné par la crise économique et sociale. Néanmoins, la réforme des dispositifs d'aide aux entreprises offre des perspectives de reprise pour l'année 2011.
- ✓ **L'axe 3** : les bons niveaux de programmation (53 %) et de certification (29 %) résultent de la réalisation de la route des tamarins et des équipements publics en matière d'assainissement notamment.
- ✓ **L'axe 4** : la programmation et les dépenses déclarées progressent plus lentement que prévu. Le retard pris au démarrage dans l'approbation des régimes d'aides n'a pas été rattrapé et le dynamisme des entreprises de production a été freiné par la crise économique et sociale, s'agissant des aides au fret extrants et intrants. Néanmoins, la mise en œuvre opérationnelle récente du dispositif d'aide aux zones d'activités offre des perspectives de programmation importantes pour la suite.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Chiffres en €	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	53 956 454,51	53 956 454,51	0,00	30 837 593,45	12 863 291
Axe prioritaire 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	47 788 321,52	35 483 423,74	12 304 897,78	20 412 274,90	5 172 091
Axe prioritaire 3 : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	386 630 654,69	355 661 769,24	30 968 885,45	140 763 107,54	148 894 130
Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	8 915 164,89	6 872 877,63	2 042 287,26	4 422 760,08	2 097 331
Total général	497 290 595,61	451 974 525,12	45 316 070,49	196 435 735,97	169 026 843
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	497 290 595,61	451 974 525,12	45 316 070,49	196 435 735,97	169 026 843

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **4** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à **169 026 843 euros**.

Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 20/12/2007



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant en €
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	01 – Agriculture, chasse, sylviculture	Ile de la Réunion	1 645 999,20
			21 – Activités liées à l'environnement		600 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		4 026 855,40
02 – Infrastructures de RDT			22 – Autres services non spécifiés		10 100 000,00
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		3 464 698,09
06 – Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement			00 – Sans objet		1 337 060,47
08 – Autres investissements dans les entreprises			06 – Industries manufacturières non spécifiées		5 832 227,47
			10 – Postes et télécommunication		1 034 282,05
			14 – Hôtels et restaurants		2 392 954,27
			15 – activités financières		1 412 877,00



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant en €

09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	4 877 294,00
10 – Infrastructures			10- Postes et télécommunications		6 474 500,00
13-Services et applications pour le citoyen			10- Postes et télécommunications		2 056 993,28
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		453 014,85
20 – Autoroutes			11 - transports		82 000 000,00
23 – Routes régionales / locales			11 - Transports		173 500,00
25 – Transports Urbains			11 - Transports		1 811 148,00
29 - Aéroports			11 - Transports		5 265 386,00
30 – Ports			11 - Transports		5 500 000,00
39 – Énergies renouvelables : énergie éolienne			08 – Production et distribution d'électricité		8 469 381,42
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		7 508 932,90
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		63 999 996,45
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		82 001 913,05
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			21 – autres activités liées à l'environnement		3 059 239,54
53 – Prévention des risques			12 - Construction		6 641 640,00
53 – Prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		84 212,00
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		2 348 988,00
56 – Protection et valorisation du patrimoine naturel			12 - Construction		7 145 696,20



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant en €
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		5 680 813,75
58 – Protection et préservation du patrimoine culturel			22 – Autres services non spécifiés		2 030 176,34
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		9 313 605,08
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		756 548,52
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 – Éducation		80 392 133,08
79 – Autres infrastructures sociales			20 – Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels		1 600 000,00
82 – Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale			01 – Agriculture, chasse, sylviculture		547 800,00
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		8 360 899,71
			10 – Postes et télécommunications		0,00
84 - Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief			21 – autres activités liées à l'environnement		77 250,73
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		1 062 819,34
				Total	431 540 836,19

2.1.3 Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2010.

2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2010.



2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER

L'année 2010 est le point de passage à mi parcours de la programmation du PO FEDER 2007-2013. Le niveau de programmation constaté est satisfaisant avec 431,6 millions d'euros de FEDER programmés, soit près de 43 % du montant disponible.

Comme en 2009, les efforts d'investissement dans le domaine de l'eau demeurent les plus importants. En effet, plus de 146 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés depuis le début du programme, pour soutenir des opérations d'investissements dans le traitement et le captage d'eau. Il s'agit notamment des projets de traitement d'eaux usées, domaine dans lequel La Réunion présente de nombreux retards que ce soit pour les réseaux de transfert ou pour les stations de traitement.

Durant l'année 2010, des projets relevant de nouvelles thématiques ont été soutenus. Par exemple, des opérations de restructuration des quartiers urbains ont été programmées pour un montant de 2,3 millions d'euros.

Par ailleurs, près de 7,4 millions d'euros de FEDER ont été investis au bénéfice des acteurs économiques pour compenser les surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation du territoire. Il s'agissait d'abaisser le coût des intrants productifs pour les entreprises locales.

S'agissant de la recherche et l'innovation, environ 20 millions d'euros de fonds communautaires ont été investis depuis le début de la programmation. Pour l'année 2010, 19 projets de recherche ont été soutenus avec un effet structurant sur le nombre de chercheurs dans les laboratoires, ce qui constitue également un des objectifs du programme en matière de développement de la recherche et de l'innovation sur le territoire réunionnais.

Ainsi, les projets de recherche et d'innovation représentent à fin 2010 57% des crédits programmés dans le champ économique ce qui recouvre des projets dédiés aux infrastructures de recherche, le reste concernant des projets collaboratifs, transfert de technologies dans les PME. Les secteurs concernés sont variés : université, santé, biomédecine, énergie...

Le montant consacré au développement des entreprises s'élève à environ 18 millions d'euros de FEDER depuis le début de la programmation. Il s'agit principalement d'encourager les entreprises dans leurs investissements productifs afin de renforcer leur compétitivité. Néanmoins l'effet de la crise mondiale se fait particulièrement sentir sur la programmation.

Enfin, on constate que les activités économiques qui mobilisent le plus de fonds communautaires sont la construction, les transports et le captage, traitement et distribution de l'eau, soit près de 75 % des sommes programmées depuis 2007. Cette situation est bien la traduction de la phase de rattrapage dans laquelle se trouve La Réunion dans ces domaines. En effet, d'importants efforts sont déployés localement afin de développer les services de base pour la population locale avec des impacts significatifs en matière de développement durable.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification des règlements en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

En 2010, les principales modifications réglementaires ont porté principalement sur les dispositions relatives à la procédure « grand projet » et à l'ingénierie financière.

S'agissant des opérations relevant de la procédure « grand projet », les annexes XXI ont été modifiées en conséquence dans les dossiers « grand projet » du transfert des eaux et de la route des tamarins. De plus, l'opération de construction du centre de dépollution des eaux de Cambaie ayant un coût de 26 millions d'euros ne fera plus l'objet d'une procédure « grand projet ».

S'agissant de l'ingénierie financière, les modifications apportées seront prises en compte dans la gestion des dispositifs concernés.

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2013 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- prime régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;



- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Deux régimes d'aides supplémentaires relatifs aux surcoûts dus aux handicaps liés au caractère ultrapériphérique de La Réunion ont été agréés en 2010. Il s'agit :

- de l'aide d'Etat N° 526/2009 relative à l'aide au transport des déchets dangereux approuvée le 24 février 2010,
- de l'aide d'Etat N° 654/2009 relative à l'aménagement de zones d'activités à la Réunion approuvée le 6 juillet 2010.

La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Comité Economique et Social sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 1^{er} juillet 2010, exceptés les dispositifs existants en faveur des entreprises des filières « déchets » et « énergie » qui ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2010.

La réflexion aboutie, les régimes d'aides régionaux réformés ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2013.



Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Hôtels classés de tourisme	Mesure 2-08 - Aides aux entreprises touristiques	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Restaurants classés de tourisme			
Produits liés aux loisirs touristiques			
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 1	Mesure 2-12 - Investissements des entreprises TIC	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 2			Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption RDI N° X-60/2009
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - actions collectives	Mesure 2-13 -actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvée le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
SCR Réunion Développement	Mesure 2-15 - Ingénierie financière -Capital investissement		Aide d'Etat N 758/2006 "sociétés de capital risque et fonds d'investissement du 13 juin 2007
Fonds DOM	Mesure 2-16 - Ingénierie financière -Fonds de garantie		Aides d'Etat N 627/2006 - fonds de garantie "Fonds DOM"
Commission de garantie	Mesure 2-17 - Ingénierie financière Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Réunion Entreprendre	Mesure 2-18 - Ingénierie financière - Prêts		Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Encourager des actions collectives ou d'intérêt général	Mesure 2-19 - Consolidation du tissu économique et des réseaux	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvée le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Prime régionale à la création de TPE	Mesure 2-20 - Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Prime régionale à la modernisation de TPE			
Appui aux investissements des unités industrielles			
Fonds Régional d'Aide au Conseil	Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	Aide N 2/99 de la Commission du 5 janvier 2000 pour une durée illimitée
Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Mesure 3-17 - Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2009
Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Mesure 3-18 - Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2010
Acheminement fret - extrants	Mesure 4-01 - Acheminement fret - extrants	Notification	Aide N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM du 20 mai 2008
Acheminement fret - intrants industriels	Mesure 4-02 - Acheminement fret - intrants industriels	Notification	Aide N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM du 20 mai 2008
Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Mesure 4-03 - Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Notification	Aide N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM du 20 mai 2008
Zones d'activités	Mesure 4-13 -Zones d'activités	Notification	Aide N 654/2009 concernant l'aménagement de zones d'activités à la Réunion du 6 juillet 2010
Exportation de déchets dangereux	Mesure 4-04 -Exportation de déchets dangereux	Notification	Aide N 526/2009 concernant le transport des déchets dangereux du 24 février 2010



2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent. Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

Depuis le début de la programmation, l'autorité de gestion et l'ensemble du partenariat a placé la protection et l'amélioration de l'environnement comme un enjeu majeur de la période 2007 – 2013.

Globalement, près de 39 % des montants FEDER programmés ont soutenu des opérations ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, les crédits communautaires ont été mobilisés de manière importante sur les thématiques relatives au traitement des eaux usées, au traitement des déchets, au développement des énergies renouvelables et à la prévention des inondations. S'agissant des projets en faveur du traitement des eaux usées, une enveloppe de l'ordre de 70 millions d'euros de FEDER a été investie depuis le début de programme. Il s'agit d'intervenir tant au niveau des infrastructures que des réseaux de transfert afin de respecter les normes communautaires en vigueur.

L'action en faveur du respect de l'environnement se traduit également par un encouragement en direction du développement des énergies renouvelables. Une enveloppe FEDER de 8,469 M€ d'euros a soutenu principalement la production d'électricité à partir d'unités photovoltaïques ou d'aérogénérateurs. L'intérêt de ce type de projet est, d'une part, de limiter l'importation d'hydrocarbures sur le territoire et la facture énergétique et, d'autre part, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2010, un soutien appuyé a été apporté à l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux ce qui permet, d'une part, de diminuer le recours aux énergies fossiles, et, d'autre part, de maîtriser les rejets de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, d'importants efforts sont déployés dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et industriels. Il s'est agi de développer le tri sélectif en multipliant sur le territoire les déchèteries ainsi que les bornes d'apport volontaire. Certaines actions en direction des entreprises ont également concerné la réduction des déchets à la source ou leur valorisation, permettant ainsi de créer une valeur ajoutée supplémentaire à partir de la même quantité d'intrants.

Enfin, plusieurs projets soutenus au titre du PO FEDER, mobilisant un montant de près de 3 millions d'euros, concernent directement la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, à titre d'exemple, d'opérations de restauration des milieux sensibles ou de recherche sur les milieux ou la faune. En effet, une meilleure connaissance des biotopes et de leurs habitants constitue un atout majeur pour leur préservation.



2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.2 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu, dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locale, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- o d'études : chiffres clés de la parité publiés par l'INSEE Réunion en 2010 et consultables sur son site Internet,
- o d'actions : sensibilisations sur la dimension hommes-femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régional » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes.

Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).



2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
 - préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
 - veillant à ce que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
 - mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
 - soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée en 2010 à travers deux actions :
- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la question homme-femme ;
 - la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
 - la communication et la conduite d'actions d'information (site internet, actions publicitaires, colloques...)
 - et la reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2010.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'intervention des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2010.

Enfin, le cadre d'intervention permettant de soutenir les actions facilitant l'accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite a été agréé. L'objectif de cette intervention est de prendre en compte la chaîne de mobilité depuis



le lieu de résidence jusqu'au lieu de destination (travail, loisirs...) en passant par les différents modes de déplacements empruntés pour s'y rendre.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 a résidé dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face au commencement des premières opérations, et notamment des programmes d'actions de l'année 2008.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, certaines opérations ont été prises en charge au titre du DOCUP 2000 – 2006, dans la mesure où leurs dates d'achèvement étaient antérieures au 31 Décembre 2008.

L'année 2008 a été une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la définition des procédures de gestion des programmes 2007-2013. Au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme. De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Cette situation de chevauchement entre deux programmations explique le retard de démarrage du P.O FEDER 2007–2013. En effet, la priorité a été donnée clairement aux services gestionnaires de préparer la clôture du DOCUP avec un objectif clair de ne perdre aucun crédit. Compte tenu de l'avancement des grands projets (Route des Tamarins et Transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest), les perspectives de dépasser le seuil du dégagement d'office en 2009 semblaient raisonnables et ont donc permis de mobiliser pleinement les services sur le solde des opérations programmées sur la période 2000 – 2006.

L'année 2010 a été marquée par la renégociation du Protocole de Matignon. Cette nouvelle donne a impacté l'exercice de révision à mi – parcours des programmes communautaires et nécessité une réorientation des crédits communautaires sur des opérations structurantes dont les débuts de réalisation ne devraient intervenir que dans le dernier tiers du programme. Les travaux de révision ont également généré une charge de travail importante dans un contexte de programmation dynamique.

S'agissant de l'aide au fret, dont le régime d'aide a été agréé tardivement, il a fallu concilier les règles d'éligibilité temporelle avec la nécessaire compensation des surcoûts encourus en début de programmation en recourant, d'une part, à des programmations sur des périodes pluriannuelles et, d'autre part, à un calendrier de dépôt des demandes d'aides.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado, une difficulté importante est apparue afin de rendre compatible le recours au recours à la procédure de concession publique et la réglementation communautaire. Dans ce montage, le porteur de projet public ne supporte pas la dépense et ne peut donc pas présenter de factures acquittées. De nombreux échanges ont eu lieu entre les différents acteurs, les services de l'autorité de gestion et les services de la Commission pour trouver une solution liant le partenaire public et le concessionnaire privé. Une note sera adressée à la Commission en 2011 pour confirmer formellement le mode opératoire esquissé.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Au niveau du soutien au monde économique, l'année 2010 restera marquée par la fragilisation de groupes économiques locaux importants, dont l'un des effets importants aura été de renforcer la prudence au niveau des établissements de crédits locaux.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

Depuis 2008, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, l'artisanat, le commerce, les services.

Par voie de conséquence, en 2009, les importations en valeur sont en retrait de 7,5 % à 4,2 milliards d'euros (- 13,5 % hors poste navigation aérienne), faisant suite à une croissance de 12,7 % en 2008 et de 1,8 % en 2007.

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, à diminué de 8,8 % en 2009 après une hausse de 1,8 % en 2008. Cette évolution est principalement due au trafic de conteneurs EVP (Equivalents Vingt Pieds) en repli de 12,3 %.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port, baisse de la production de logements) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer. La combinaison de ces difficultés a fait reculer le chiffre d'affaires du secteur de plus de 30 % en 2009 selon le CER BTP.

S'agissant du secteur de l'artisanat, les inscriptions d'artisans à la Chambre de métiers ont baissé de 32 % en 2009 alors que les radiations ont progressé de 8 %. Le chiffre d'affaires a régressé en 2009 de 4,2 % après une croissance de 13,5 % en 2008. Cette baisse est



directement liée à la baisse du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment qui représente 45 % du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'artisanat.

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et elle est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée ;
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2010 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).

les conditions climatiques ont été assez favorables en 2010 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).

Enfin, la dégradation du marché du travail a été significative en 2010.

Ainsi, à fin décembre 2010, 116 360 Réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 12 640 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2009, (+12 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 7 ans auparavant.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, étaient susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui venait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageement d'office pour le FEDER et le FSE.
- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intégraient déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.



2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti (articles 4 à 7). Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement,
- les technologies de l'information et de la communication,
- l'agro-nutrition,



- les énergies renouvelables,
- l'environnement,
- le tourisme.

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place d'un GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité (art. 50).
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra, tous les deux ans, rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.



Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,
- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.



En voici les principales avancées par chantier :

→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie



→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et du CESR
- ✓ Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



2.4.3 Les Etats-Généraux de l’Outre-Mer et le Comité Interministériel de l’Outre-Mer

De la mi-avril au mois d’octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d’outre-mer afin de permettre, l’émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l’échelon local qu’à l’échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l’environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l’égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l’Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l’égalité des chances des Français de l’Outre-mer, le Délégué général à l’Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l’Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l’Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d’identifier, au vu des spécificités des collectivités d’Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d’évaluer les résultats des politiques conduites par l’Etat Outre-mer et les progrès en termes d’égalité des chances pour les populations d’Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s’est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L’ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l’Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles.
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il a été publié à la fin du premier trimestre 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes**

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- **Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de coopération régionale**
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions devraient être faites courant 2010
- **Commissaire au développement endogène** : Le Commissaire au développement endogène en charge de la Réunion et de Mayotte a été installé en 2010



Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2010.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE, plusieurs mesures ont été adoptées :



- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisé par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » au titre des années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliquent jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité



n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concerne des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'applique pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, a permis aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 ont pu être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, a permis aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2010 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est concentrée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits en 2009-2010 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



2.4.7 La loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 10 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française.

Il s'agit :

- ✓ du renforcement de la compétitivité de l'agriculture française par les moyens suivants :
 - Obligation d'un écrit pour certains contrats de vente entre producteurs et acheteurs : il est prévu la possibilité de rendre obligatoire la conclusion de contrats de vente écrits entre producteurs et acheteurs, d'une durée minimale de 1 à 5 ans, et comportant des clauses sur les volumes, les modalités de livraison et de détermination du prix. Ces contrats prennent la forme de contrats types qui doivent être respectés sous peine d'une sanction administrative.
 - Interdiction de rabais, remises et ristournes en période de crise conjoncturelle : le gouvernement a d'ores et déjà la possibilité de déclarer, par arrêté, des périodes de crise conjoncturelle pour certains produits agricoles périssables ou issus de cycles courts de production, d'animaux vifs, de carcasses ou encore pour certains produits de la pêche et de l'aquaculture. La loi envisage d'interdire, pendant cette période et pour ces produits, la pratique de rabais, remises et ristournes entre producteur et acheteur.
 - Création d'un « fonds national de garantie des calamités agricoles » : le « fonds national de garantie des calamités agricoles » pourrait se substituer à l'actuel « fonds national de gestion des risques en agriculture ». Ce fonds prendrait en charge une part des primes ou cotisations d'assurance concernant certains risques agricoles, de façon forfaitaire et variable suivant l'importance du risque et la nature des cultures. Le cumul de cette aide avec la contribution de l'Union européenne ne pourrait excéder 65 % de la prime ou cotisation d'assurance. Le montant de l'aide est dégressif dès lors que le risque est assurable.
- ✓ de l'inscription de l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires par les moyens suivants :
 - Création d'un plan régional d'agriculture durable : la loi envisage de contrôler davantage le changement de destination des terres agricoles. Ainsi, il est prévu d'établir un plan régional d'agriculture durable tenant compte des spécificités des territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce plan, arrêté par le Préfet, associe les collectivités territoriales. Il est préparé en concertation avec les acteurs concernés, notamment la profession agricole, les associations de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, les chasseurs, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture. Ce plan pourrait constituer un document de référence.



- Création d'une taxe lors de la cession à titre onéreux de terrains récemment constructibles : il est prévu la création d'une taxe au profit de l'Etat sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles après le 13 janvier 2010. Cette taxe est progressive et ne s'applique pas lorsque le prix de cession est inférieur à 10 fois le prix d'acquisition. Elle est due par le cédant lors de la première cession à titre onéreux intervenue après le classement en terrain constructible.
- Modification du mode de calcul de l'indice des fermages : la loi prévoit enfin de modifier le mode de calcul de l'indice des fermages, en substituant aux indices départementaux un indice national prenant en compte l'évolution du revenu national agricole à l'hectare et du niveau général des prix.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2010.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie intégrée plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale sont prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y a donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèvent du PO FEDER Convergence alors que le développement des liaisons régionales relève du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relève du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil est soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutient les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutient les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération intervient au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentre uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leurs thèses ou des stages au sein d'organismes de recherche à La Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : le FEDER – Coopération ne prend en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribue également au développement d'outils



innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010

Comités de programmation tenus en 2010

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2010 année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 26 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2010	06 Mai 2010	05 Août 2010	05 Novembre 2010
04 Mars 2010	03 Juin 2010	02 Septembre 2010	16 Décembre 2010
01 Avril 2010	01 Juillet 2010	07 Octobre 2010	

Dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à **10 reprises** dans sa configuration restreinte. Enfin, le Comité Local de Suivi a été consulté à **5 reprises par voie de procédure écrite**.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2010 :

Au cours de cette année, 264 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Locaux de Suivi, ce qui représente un montant de 140,529 millions d'euros de crédits FEDER programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :



Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Montant FEDER programmé du 01/01/2010 au 31/12/2010 et poids relatif par axe	57,4 M€ 40%	14,02 M€ 10%	54,3 M€ 39%	14,8 M€ 11%	140,53 M€ 100%
Rappel Année 2009	18,043 M€ 9,25%	8,221 M€ 4,21%	165,316 M€ 84,71%	3,564 M€ 1,83%	195,144 M€ 100%

Au 31 décembre 2010, un montant cumulé de 431 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 43 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 de démarrage, la programmation avait réellement pris son envol en 2008. La programmation 2010 se maintient à un haut niveau conformément aux engagements pris par les partenaires d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de contribuer à l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise.

Pour l'ensemble des axes, le nombre de dossiers programmés a encore progressé. Néanmoins, un fléchissement apparaît sur le nombre de projets d'entreprises soutenues sur l'axe 2 qu'il faut mettre à l'actif de la crise actuelle.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Nombre de dossiers FEDER programmés du 01/01/2010 au 31/12/2010 et poids relatif par axe	21 8%	97 40%	97 40%	49 12%	264 100%
Rappel Année 2009	3 1,28%	120 51,28%	88 37,61%	23 9,83%	234 100%

Comités de Suivi tenus en 2010

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2010 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution 2009 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2010 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.



Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2009 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FSE.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2009 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Novembre 2010 : égalité des chances et inclusion sociale

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.



Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de son articulation avec les programmes révisés tout en félicitant le Président Jean Raymond MONDON pour le travail partenarial remarquable accompli à ce jour sous son pilotage. Il souhaite la bienvenue à M. Guy DUPONT à la présidence du CRI.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégageant d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence. Il sollicite par ailleurs, la reconstitution progressive de l'avance FEP versée pour la zone Convergence pour faire face aux besoins de trésorerie actuels.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.



Evaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions de révision à mi-parcours des programmes 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser les programmes révisés et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus fin 2009 et en 2010 concernant la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;

Ce document précise, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier.

Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

- Instruction n° 2010-14 du 20 avril 2010 relative aux conditions de recevabilité des opérations financées au titre des programmes du Fonds social européen de la période 2007-2013

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.



Depuis 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes a été produit afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration et mise en œuvre du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de discussion.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2010 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du



CNS d'octobre 2008 ont été agréés pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009 puis à l'occasion du CNS de décembre 2009.

La première version rappelle le processus de rédaction de la SRI fondé sur 3 axes :

- les fondamentaux : le co-développement, le travail en réseau, l'accessibilité, la visibilité et la lisibilité ;
- les étapes de l'innovation : l'obligation ou l'envie de faire, la motivation à faire, le savoir faire, le pouvoir faire, la valorisation ;
- les axes et orientations : compétitivité humaine, compétitivité économique, compétitivité territoriale.

A partir de ces axes fondateurs, le CRI a poursuivi la démarche stratégique en déclinant ces orientations en actions concrètes, avec la volonté affichée d'apporter aux entreprises réunionnaises les moyens de s'adapter au contexte extérieur.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement, notamment à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours, avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de grandes orientations déclinées en fiches actions dans une version définitive transmise à la Commission le 10 novembre 2010.



La Stratégie Régionale d'Innovation finalisée décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions présentées ci-après.

Les huit orientations de la SRI :

Compétitivité humaine :

- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique
- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme

Compétitivité économique :

- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils
- Mettre les entreprises en situation d'innover
- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)

Compétitivité territoriale :

- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire
- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation
- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospecter activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation



10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Il s'est réuni pour la première fois le 9 juillet 2010 et a :

- acté les modalités pratiques de son fonctionnement,
- approuvé le Plan Régional d'Evaluation des programmes européens 2007-2013 de la Réunion,
- pris acte du démarrage de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet d'études Ernst&Young.

Il a été informé de l'avancement des travaux le 30 septembre 2010 et s'est réuni pour la deuxième fois le 15 octobre 2010 et a :

- pris connaissance des propositions de recommandations de l'évaluateur,
- pris acte du projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) mené par la DEGEOM.

➤ Les travaux de fiabilisation des indicateurs

• Formation de sensibilisation aux indicateurs

Dans le cadre du cycle de formation à l'évaluation des PO FEDER/FSE Compétitivité et Convergence et des contrats de projets 2007-2013 organisé par la DATAR et financé par Europact, une journée de formation sur la sensibilisation des services instructeurs au référencement des indicateurs a été organisée le 12 mars 2010 à la Réunion par le Cabinet d'études Ernst&Young.

Cette formation a servi de point de départ à un plan de rattrapage de saisie des indicateurs sur PRESAGE.



- **Bilan de saisie des indicateurs FEDER**

Un travail interne à l'AGILE a été réalisé au second trimestre 2010 pour expertiser la qualité de la saisie des indicateurs sur PRESAGE du programme FEDER. Une lecture exhaustive des dossiers programmés depuis le début de la programmation a été faite afin de vérifier sur Presage le bon référencement des indicateurs. Ce travail a donné lieu à des corrections substantielles.

- **Interface de saisie D1-D2 des indicateurs de l'annexe 23 du règlement CE 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion**

Avec l'appui de la Délégation Générale à l'Outre-Mer (DEGEOM), un nouvel outil informatique est en cours de mise en œuvre. Cet outil est interfacé avec Presage et devrait permettre dès 2011 d'obtenir une collecte de donnée fiable pour le PO FSE.

- **Expertise des indicateurs des PO**

L'étude de révision à mi-parcours a été l'occasion d'expertiser un certain nombre d'indicateurs avec l'aide du cabinet d'études Ernst & Young et la participation des services instructeurs. Certains d'entre-deux vont ainsi être modifiés dans la version révisée des programmes.

- **Mise à jour des indicateurs FEADER**

Un travail de fond s'est poursuivi en 2010 sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS.

- **L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion**

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion est la première étude proposée dans le plan régional d'évaluation des programmes européens de la Réunion, conformément aux engagements pris dans les différents programmes opérationnels.

Après mise en concurrence, le cabinet d'études Ernst&Young a été sélectionné pour réaliser cette étude plurifonds sur une durée de 5 mois à partir de juillet 2010 jusqu'à novembre 2010.

L'avancement de cette étude a été suivi par le Comité Régional d'Evaluation des programmes européens à la Réunion composé des membres locaux du CNS et de l'INSEE, lors de ses réunions des 9 juillet et 15 octobre 2010.

Les principaux résultats ont été exposés lors du CNS du mois de novembre 2010.

Le plan régional d'évaluation et l'ensemble des rapports d'évaluation sont disponibles sur le site internet http://www.r.eunioneurope.org/UE_DOC-rapport_2007-2013.asp



2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

Les derniers rattrapages de saisies ayant été effectués, l'application Presage Web a été mise à jour au fil de l'eau et en temps réel par les services instructeurs et les différents acteurs du programme.

L'interface avec le logiciel NDL de la Comptabilité publique française a également été mis en route au premier semestre 2010 et permet un transfert automatique des données de paiement des crédits européens et des contreparties nationales de l'Etat.

Par ailleurs, des travaux préparatoires ont été conduits avec les collectivités régionale et départementale afin de mettre en œuvre le même type d'interface pour les paiements de ces collectivités.

Sur le plan des formations, 7 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 34 personnes issues de onze services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2010 ont porté sur :

- ✓ La mise en production de 10 nouveaux cadres (à ce jour 65 cadres d'intervention sur 68 ont été agréés et mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national.



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial, et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1 Axe prioritaire 1 - Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1 au 31/12/2010

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de réalisation				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	-	-	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
	Nb de collèges construits ou réhabilités	5	3	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006
	Nb de lycées construits ou réhabilités	3	-	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006
	Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	1	-	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	15 321	-	17 700 en 2015	16 841 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	3600	2700	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	3753	-	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	800	-	1 200 en 2015	800 en 2008

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-b Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	6	6	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006
	Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	Projet abandonné	-	3200 m2 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Projet abandonné	-	70 000 en 2013	



Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

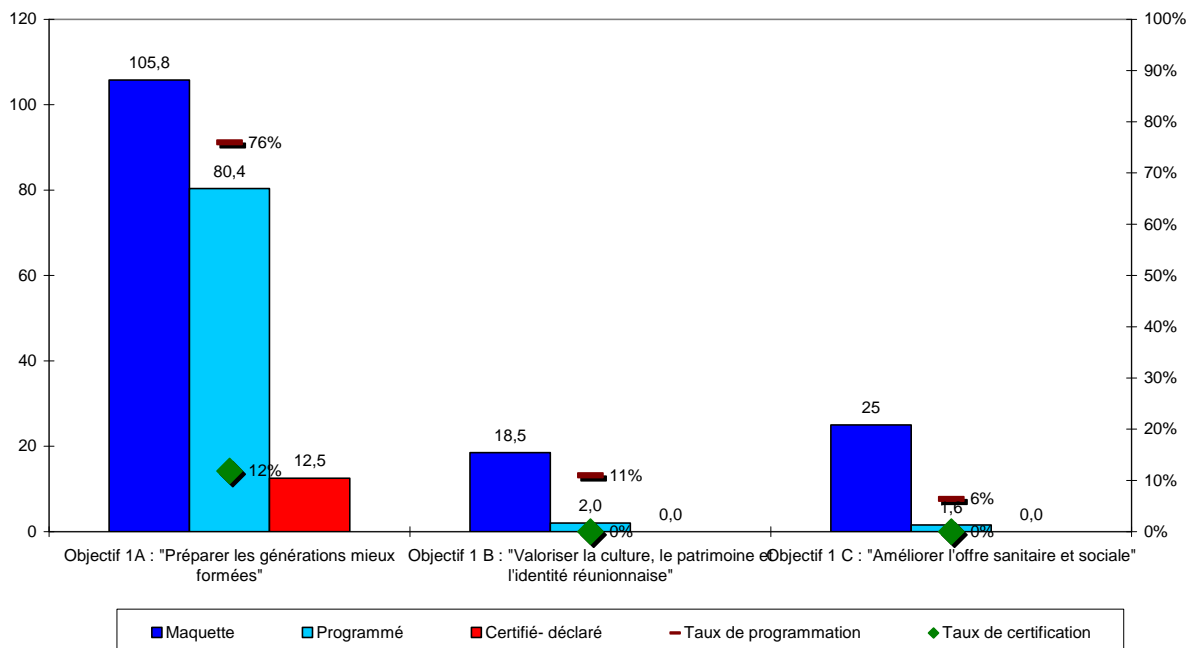
Objectif 1-c Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	-	-	280 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	71	71	160 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	80	80	240 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus	59,4	-	240 sur 2007-2013	-	

Au titre de ce rapport annuel 2010, figure les valeurs cibles du programme opérationnel FEDER Convergence initial. Le programme révisé en cours de transmission contient une actualisation des valeurs cibles et notamment de celles qui ont été atteintes.

Information sur l'avancement financier de l'axe 1 au 31/12/2010 :



Avancement à mi parcours de la programmation de l'axe 1
"La compétitivité des hommes" du FEDER Convergence Réunion



Avancement en millions d'Euros de crédits UE	Objectif 1 A : "Préparer les générations mieux formées"	Objectif 1 B : "Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise"	Objectif 1 C : "Améliorer l'offre sanitaire et sociale"	Assistance technique	Total
Maquette	105,8	18,5	25	8,237	157,5
Programmé	80,4	2,0	1,6	1,1	85,1
Certifié-déclaré	12,5	0,0	0,0	0,4	12,9
Taux de programmation	76%	11%	6%	13%	54%
Taux de certification	12%	0%	0%	4%	8%

Au niveau de l'axe, la programmation à mi-parcours (54 %) est conforme aux prévisions à mi-parcours.

- ✓ **L'objectif 1A** est quasiment atteint en programmation (76 %) par la programmation des lycées, collèges, centre de formation professionnelle. Le montant de certification de 12,9 M€ correspond pour la quasi totalité aux dépenses déclarées des collèges.
- ✓ **L'objectif 1B** sera révisé avec l'abandon du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.
- ✓ **L'objectif 1C** démarre sa programmation en 2010 avec les premières structures d'accueil des personnes handicapées. Les perspectives de programmation pour l'année 2011 sont encourageantes sur les projets médico-sociaux.



3.1.1 Réalisation des objectifs de l'axe 1 et analyse des progrès accomplis par objectif

En 2010 trois lycées, un collège et un centre de formation professionnelle ont été soutenus sur l'objectif 1A.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage commence tout juste à se résorber.

Il est à préciser qu'en matière d'opérations sanitaires et sociales, certains projets sont actuellement en cours de réalisation physique et devraient donc pouvoir faire l'objet d'une certification rapide après programmation.



Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent est porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) doit permettre de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance.

Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :

Une opération a été programmée en 2010 au titre de la mesure 1-03 «construction et réhabilitation de collèges ». Il s'agit :

- de la reconstruction du Collège Sang Dragons à Saint-Joseph, pour un coût total éligible de 15 578 066 € mobilisant un montant de 9 946 839 € de FEDER ;

Trois opérations ont été programmées en 2010 sur la mesure 1-02 «construction et réhabilitation de lycées ». Il s'agit de :

- la réhabilitation, restructuration, extension du Lycée Professionnel Horizon, pour un coût total éligible de 15 991 700 € mobilisant un montant de 9 595 020 € de FEDER ;
- la réhabilitation, restructuration et extension du Lycée Leconte Delisle, pour un coût total éligible de 12 149 093 € mobilisant un montant de 7 289 456 € de FEDER ;
- la construction du lycée de Saint-Benoît IV, pour un coût total éligible de 24 183 983 € mobilisant un montant de 14 510 390 € de FEDER ;

Une opération a été programmée en 2010 sur la mesure 1-04 «construction et réhabilitation de collèges ». Il s'agit de :

- la réhabilitation du centre AFRAP du site des Casernes à Saint-Pierre, pour un coût total éligible de 19 241 678 € mobilisant un montant de 11 545 007 € de FEDER ;



Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE REALISATION										
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013								
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006								
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Programmé	-	1	3	1					5
	Réalisé	-	-	1	2					3
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006								
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-	3					3
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006								
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-		1				1
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	Réalisé	15 005	14 997	15 321							31 288
	Objectif	17 700 en 2015									
	Situation de référence	16 841 en 2005									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	Programmé	-	900	2700	0						3 600
	Réalisé	-	-	900	1800						2 700
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	Programmé	-	-	-	3753						3753
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006									
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-	800						800
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 200 en 2015									
	Situation de référence	800 en 2008									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	54,3%	56,6%	nd					
	Objectif	60 % en 2015								
	Situation de référence	57,7 % en 2005								
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7 586	7 709	8 118	8294					31 717
	Objectif	7 500 en 2015								
	Situation de référence	7 034 en 2005								
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Réalisé			4 720	Nd					4 720
	Objectif	4 500 en 2015								
	Situation de référence	3 998 en 2005								
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche	Réalisé			677	nd					677
	Objectif	300 en 2015								
	Situation de référence	264 en 2005								



Analyse qualitative de l'objectif 1a :

En 2010, afin d'absorber les effectifs supplémentaires attendus à Saint-Joseph, la construction du nouveau collège « Sang Dragon » a été programmée sur la mesure 1-03 « construction et réhabilitation de collèges ». Cette opération de construction correspond à un collège neuf de 900 places avec ses équipements sportifs de base et une cuisine centrale en lieu et place de l'ancien collège qui va être réhabilité en bureaux administratifs ou en école primaire.

S'agissant des lycées ayant bénéficié de l'intervention du FEDER en 2010, les opérations suivantes sont à distinguer :

- Lycée professionnel Horizon à Saint-Denis : les travaux consistent à améliorer les conditions de travail des élèves en offrant plus de capacité d'accueil, à mettre les locaux aux normes de sécurité et à faciliter l'accessibilité des handicapés à l'établissement.
- Lycée Leconte Delisle à Saint-Denis : les travaux consistent à étendre l'internat et les salles de réunion, et mettre aux normes fonctionnelles (sécurité et accessibilité) les bâtiments existants.
- Lycée Saint-Benoît IV général et professionnel à dominante économie et médico-sociale : les travaux consistent en la construction d'un lycée neuf de 1 062 places, et ses équipements sportifs afférents.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

Une programmation en matière de capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges qui atteint d'ores et déjà l'objectif fixé pour le programme.

La progression constante du nombre des bacheliers (toutes sections confondues) et du pourcentage d'accès à la terminale par rapport à une classe d'âge.

Pour faire suite aux observations de la Commission Européenne du 07/12/2009, l'indicateur du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur a été expertisé et réactualisé, les données 2007 et 2008 étant provisoires. Cet indicateur a été harmonisé lors de l'exercice d'évaluation à mi-parcours.

En 2009, et pour la première fois depuis 2005, le nombre d'étudiants inscrits dans les filières d'enseignement supérieur a augmenté de 2,2 %. La reprise de la croissance des effectifs provient des effectifs universitaires qui ont augmenté de 410 inscrits soit 4,2 % de plus qu'en 2008. Les filières en hausse sont les filières droit, économie et science. La filière lettres et sciences humaines voit ses effectifs baisser.



Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en termes de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale.

Ces efforts de valorisation culturelle devaient notamment prendre appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les études de conception ont été réalisées au cours de la période 2000-2006.

Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale.

Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte ; il pourra s'agir notamment de permettre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de ce patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel (au travers d'études, inventaires, expositions, publications), mais aussi de rénover et mettre en valeur le patrimoine immobilier public ou privé notamment dans le cadre d'opérations de valorisation, de réaffectation des patrimoines bâtis et non bâtis dans un but de reconversion économique, touristique ou culturelle.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b

En 2010, les 11 premiers dossiers s'inscrivant dans cet objectif ont été programmés et le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR) a été abandonné.



Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu	Programmé	-	-	-	6						6
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									
Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise	Programmé	Projet non mis en oeuvre									
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	3 200 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	-									

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Réalisé	Projet non mis en oeuvre									
	Objectif	70 000 en 2013									
	Situation de référence	-									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

Nombre d'emplois créés	Réalisé	-	-	-	-					
	Objectif	30 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	69 *	81 *						
	Objectif	85 sites en 2015								
	Situation de référence	67 sites en 2006								

* en 2008 : 69 sites ouverts aux visiteurs dans le cadre des Journées du Patrimoine et 51 631 visiteurs enregistrés.

* en 2009 : 81 sites ouverts aux visiteurs dans le cadre des Journées du Patrimoine et 71 568 visiteurs enregistrés.



Analyse qualitative de l'objectif 1b :

2010 est la 3^{ème} année complète au cours de laquelle la programmation des opérations au titre de cet objectif est réalisée. La mesure 1-06 « Protection et valorisation du patrimoine » s'est particulièrement distinguée avec un niveau de programmation important : 11 opérations ont été programmées pour un coût éligible retenu de 3,13 millions d'euros dont 2 millions d'euros de FEDER.

Il s'agit d'opérations destinées à la rénovation et à la restauration générale de bâtiments historiques très anciens (XVIII^{ème} siècle) à forts enjeux patrimoniaux ainsi que la restauration complète de toiles.

Une opération porte sur le diagnostic de bâtiments à fort intérêt patrimonial en vue de leur restauration et réutilisation.

Une autre opération porte sur le patrimoine immatériel avec la création d'un clip.

Enfin, deux opérations concernent le patrimoine musical de La Réunion avec la création d'archives musicales et la création d'un musée des musiques traditionnelles de l'Océan Indien dans un édifice d'une grande qualité architecturale.

L'année 2011 devrait confirmer cette tendance pour les mesures 1-06 et 1-07.



Objectif 1c – Améliorer l'offre sanitaire et médico - sociale

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l'amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l'évolution des techniques et des normes de sécurité.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1c :

Trois premières opérations ont été soutenues en 2010 dans le domaine médico-social.



Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)

Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	Programmé	-	-	-	-						-
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	280 sur 2007-2013									
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	Programmé	-	-	-	71						71
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	160 sur 2007-2013									
	Situation de référence	270 sur 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	Programmé	-	-	-	80						80
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	240 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)

Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus	Programmé	-	-	-	59,4						59,4
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	240 sur 2007-2013									
	Situation de référence										



Analyse qualitative de l'objectif 1c :

En 2010, trois constructions ont bénéficié de concours communautaires :

- la construction d'un foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap, à Sainte-Marie. La mission du foyer d'hébergement consiste en un appui et un accompagnement quotidien contribuant à développer les potentialités de chaque adulte handicapé et de lui permettre éventuellement d'accéder à une certaine autonomie, avec l'aide d'un service d'accompagnement à la vie sociale le cas échéant.
- la construction d'une maison d'accueil spécialisée pour adultes polyhandicapés à Sainte-Suzanne. L'objectif est de désengorger les structures médico-sociales accueillant des enfants et des jeunes adultes handicapés du Nord et de la Micro-Région Est.
- la reconstruction d'une maison de retraite à Sainte-Clotilde

S'agissant des indicateurs :

- 40 % des objectifs ont été atteints en matière de création ou rénovation de places pour les personnes en situation de handicap ;
- le tiers des objectifs en matière de places créées ou rénovées pour les personnes âgées a été atteint ;
- 25 % des emplois attendus ont été créés.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face

Compte tenu du fait qu'une grande partie des projets relevant de l'objectif 1a est conduite sous maîtrise d'ouvrage publique, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement. Ainsi, les opérations se sont poursuivies normalement et ont été programmées à partir de 2008. Par ailleurs, l'avancement physique de ces infrastructures permet une remontée de dépenses plus rapide.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage du programme à commencé à se résorber en fin d'année 2010.



3.2 Axe prioritaire 2 - Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 au 31/12/2010 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets de recherche soutenus	40	-	18 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	17	-	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	49	-	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	19	-	25 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	26	-	15 en 2013	10 en 2005



Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	19,3 M€	-	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Personnel de RDT employé (université et institut de recherche)	10	-	330 etp en 2015	313 etp en 2006
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	30	-	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	15	-	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	-	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 58	-	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	-	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-b Consolider les bases du développement économique et social	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets d'aide aux entreprises	156	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	32,1 M€	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Emplois créés	120	-	1500 sur	1500 sur



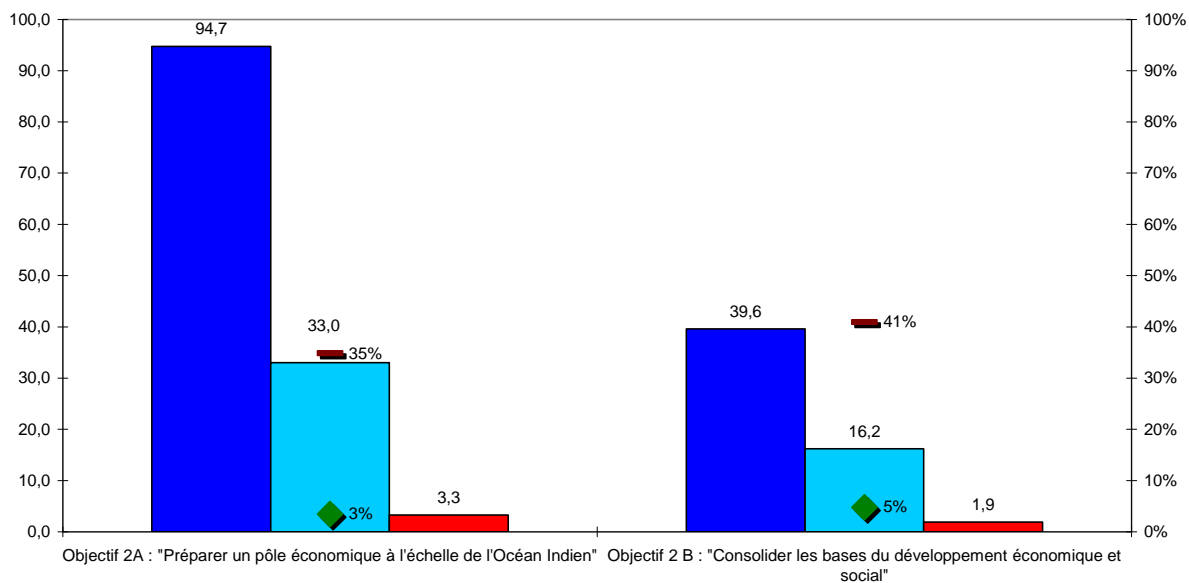
Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	(brut ETP)			2007 – 2013	2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	-	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 au 31/12/2010 :

**Avancement à mi parcours, de la programmation de l'axe 2
"La compétitivité de l'économie" du FEDER Convergence Réunion**



■ Maquette	■ Programmé	■ Certifié-déclaré	■ Taux de programmation	◆ Taux de certification
------------	-------------	--------------------	-------------------------	-------------------------

Avancement en millions d'Euros de crédits UE	Objectif 2A : "Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien"	Objectif 2B : "Consolider les bases du développement économique et social"	Total
Maquette	94,7	39,6	134,3
Programmé	33,0	16,2	49,2
Certifié-déclaré	3,3	1,9	5,2
Taux de programmation	35%	41%	37%
Taux de certification	3%	5%	4%

- **L'objectif 2A :** La programmation au 31 décembre 2010 (35 %) est sous-évaluée compte tenu de l'impact de certaines opérations d'infrastructures déjà connues sur les mesures 2-01 et 2-02 (mise en œuvre de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo, mise en œuvre de la station permanente de la biodiversité, extension des laboratoires UFR sciences et IRD, Pôle Régional Mer, Centre d'investissement clinique de Saint-Pierre...) qui auront pour conséquence d'augmenter significativement le taux de programmation. Par ailleurs, la mise en œuvre tardive des instruments d'ingénierie financière contribue aussi au retard de programmation apparent des interventions concourant à cet objectif. Ainsi, le poids de ces deux types d'opérations représente 24 % du montant alloué à l'objectif 2A. Enfin, s'agissant des aides aux entreprises du secteur du tourisme, le retard consécutif aux effets de la crise économique, sera progressivement résorbé dès 2011 avec la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aides régionales à l'investissement.
- **L'objectif 2B :** L'avancement de la programmation au 31 décembre 2010 (41 %) est correcte compte tenu du fait que le début de programmation coïncide avec la clôture



du programme précédent qui a mobilisé les énergies des services jusqu'en 2009. Par ailleurs, la crise économique et financière a logiquement ralenti la dynamique d'investissement des entreprises. Même si le niveau de programmation 2010 en matière d'aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales est peu élevé, la réforme régionale des dispositifs d'aide aux entreprises offre des perspectives de reprise pour l'année 2011.

3.2.1 Réalisation des objectifs de l'axe 2 et analyse des progrès accomplis par objectif

Si l'on prend en compte le chevauchement des deux périodes de programmation (DOCUP et PO), le report de la date limite d'éligibilité des dépenses du DOCUP au 30 juin 2009, les objectifs atteints à ce jour peuvent être considérés comme prometteurs. Certains indicateurs ont même déjà été atteints et il conviendra à la prochaine révision à mi-parcours de les actualiser. On peut citer à ce titre le nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche ou encore le nombre de projets de recherche.



Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable action collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

Par ailleurs, des synergies seront recherchées avec les résultats du projet Era-Net Biome financé dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) afin de consolider le rayonnement international des pôles de recherche de La Réunion, rayonnement déjà effectif (Afrique du Sud, Inde, Mozambique) qui ne s'inscrit pas dans le seul cadre du PCRD.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques, l'accent sera mis sur le soutien de trois secteurs porteurs de croissance :

- le tourisme et les technologies de l'information et la communication (TIC) à travers un soutien intégré : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des tic) ;
 - la filière pêche à travers la réalisation d'investissements de superstructures se situant dans le prolongement de la réalisation de la darse de pêche soutenue au titre du Docup 2000-2006.
- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.



Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de projets de recherche soutenus	Programmés	3	15	3	19					40
	Réalisés	-	-							-
	Objectif	18 sur 2007-2013								
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	Programmés	1	6	4	6					17
	Réalisés	-								-
	Objectif	50 sur 2007-2013								
	Situation de référence	41 sur 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmés	16	14	9	10					49
	Réalisés	-								-
	Objectif	74 sur 2007-2013								
	Situation de référence	99 sur 2000-2006								
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	Programmés	1	2	6	10					19
	Réalisés	-	-							-
	Objectif	25 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre d'actions de	Programmés	6	9	5	6					26



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Réalisé	-	-									-
	Objectif	15 en 2013										
	Situation de référence	10 en 2005										

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	-		2.3M€	17 M€							19,3 M€
	Réalisé	-										-
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013										
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006										

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Personnels de RDT employé (université et institut de recherche)	Réalisé	-	10	-	-							10
	Objectif	330 etp en 2015										
	Situation de référence	313 etp en 2006										
Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	Programmé	-	30	-	-							30
	Réalisé	-	-	-	-							-
	Objectif	15 sur 2007 – 2013										
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006										
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues	Programmé	-	15	-								15
	Réalisé	-	-	-								-



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Évolution des capacités d'accueil hôtelières	Programmé	-	+ 30	+ 10	+ 18						+ 58
	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	-	-							-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de touristes	Réalisé	307000	396422	422000	420300						
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 2a

En 2010, 19 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien ». On peut notamment relever :

- Dans le domaine des infrastructures de recherche universitaire : le lancement des études et des travaux en vue de la construction de la station d'observation du Maïdo, ainsi que de la phase 1 de la construction de la station de réception de données satellites d'observation de la terre.
- En matière de pôle de recherche appliquée en « Observation » : terre, mer, espace : la mise en place d'un réseau de capteurs intelligents pour une meilleure connaissance du gisement solaire a été programmée.
- En matière de pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises : citons les programmes d'actions 2010 du pôle de compétitivité QUALITROPIC, de l'association Technopole de la Réunion et du CRITT. Par ailleurs, 5 projets innovants ont été mis en incubation au sein de l'Association Technopole de la Réunion.
- Dans le domaine du pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies, deux opérations ont été programmées dont une étude de l'impact d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique contrôlée chez les personnes en surpoids et obèses, dans le cadre de la prévention du diabète de type 2.
- En matière de tourisme, 11 opérations ont été programmées en 2010 : la rénovation extension de l'hôtel ALAMANDA et la création de produits de loisirs touristiques ont concouru à l'amélioration des prestations touristiques. Par ailleurs il faut également citer le programme d'actions 2010 de l'IRT (Ile de La Réunion Tourisme) ainsi que la mise en œuvre d'actions collectives de prospection et de promotion sur le marché local.

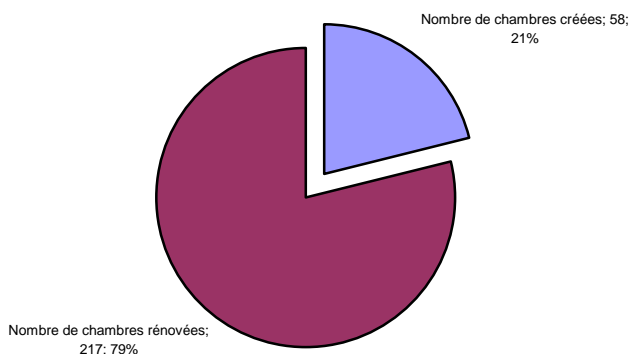
Répartition du nombre d'entreprises touristiques aidées par filière

	2007	2008	2009	2010	Total
Secteur hôtelier	-	4	3	2	9
Secteur loisirs	-	1	2	4	7
Total	-	5	5	6	16

Répartition chambres en création / chambres rénovées



Répartition du type de chambre financé par le FEDER
depuis le début de la programmation



	Total	%
Nombre de chambres créées 2 *	28	10%
Nombre de chambres créées 4 *	30	11%
Nombre de chambres rénovées 2 *	64	23%
Nombre de chambres rénovées 3 *	153	56%
Total	275	

Depuis le début de la programmation, le FEDER a participé à la rénovation de 217 chambres et à la création de 58 chambres d'hôtels classés supplémentaires.

Si l'on considère le parc de chambres d'hôtels classés de l'année 2009 qui était de 2 096 chambres, le FEDER aurait participé à la rénovation de 10 % du parc.

Il est intéressant de souligner la part importante du nombre de chambres en rénovation et créolisation, notamment en 3 *, qui contribue significativement à l'attractivité touristique en complément de l'augmentation de la capacité hôtelière.

- En matière de TIC : 11 opérations ont été soutenues allant du soutien à des manifestations dans le domaine informatique, à l'aide à l'investissement de matériels productifs ou encore à l'évolution de sites informatiques dédiés (évolution du système d'information géographique du Département de La Réunion).

Il faut également souligner les nombreuses actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique menées au niveau du programme d'actions 2010 de l'association « Sciences Réunion » ainsi que la réalisation d'une exposition sur le Voyage de Monsieur de LAPEROUSE, navigateur et explorateur au siècle des lumières.



Nous retiendrons également le projet de d'intégration du Multimédia numérique dans la recherche à la Réunion (i MURE) porté par l'Université de la Réunion dans le cadre des applications innovantes dans le domaine des TIC.

Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
 - pour continuer à améliorer leur productivité,
 - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
 - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Nombre de projets d'aides aux entreprises	Programmé	3	52	58	43						155
	Réalisé	-									
	Objectif	500 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006									
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	11,2 M€	11,4 M€	8,6 M€						31,6 M€
	Réalisé	-									
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006									

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Emplois créés (brut etp)	Programmé	2	57	61							120
	Réalisé	-									-
	Objectif	1500 sur 2007-2013									
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006									
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	2 950 M€ en 2015									
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-								
	Objectif	43 000 en 2015								
	Situation de référence	38 900 en 2004								



Analyse qualitative de l'objectif 2b

En 2010, 55 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation du tissu économique et des réseaux. Il s'agit notamment de :

- 43 opérations en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales : il s'agit en grande majorité d'acquisition de matériels de production visant à développer l'activité de l'entreprise.
- 9 opérations visant la consolidation du tissu économique et des réseaux : on peut citer, à titre d'exemple la poursuite par la Chambre de Commerce et d'Industrie du programme Codige-Inserm tendant à l'insertion de stagiaires de grandes écoles, le programme d'actions 2010 de l'Agence de Développement de la Réunion, l'édition 2010 des Nouveaux Défis mise en œuvre par l'ADIR, ou encore des actions spécifiques comme la campagne de caractérisation physio-mécanique du cryptomeria japonica portée par la SA SCIAGES DE BOURBON;
- 3 opérations en matière d'aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE : il s'agit du recrutement d'un directeur de production pour la structuration du développement de l'entreprise SOPRES, du financement d'une étude pour la stratégie de développement dans le secteur du cinéma 3D ou encore d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un nouveau produit pour la chirurgie esthétique.

3.2.2. Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 2 et mesures prises pour y faire face

Le ralentissement du rythme des investissements privés a conduit les partenaires locaux, et notamment la collectivité régionale, à adopter une refonte des critères d'intervention des fonds publics communautaires et nationaux organisée schématiquement autour :

- d'un taux de base ;
- de bonifications du taux de base en fonction de la prise en compte des critères suivants : exposition à la concurrence, développement durable, contribution significative à l'emploi, innovation, recherche de nouveaux débouchés.



3.3 Axe prioritaire 3 - Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 au 31/12/2010 :

Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	1	1	7 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2350 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
	Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	149,090 M€	149,090 M€	410 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006
	Indicateurs de résultat				
	Km de routes nouvelles	28	28	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Km de voies de chemin de fer nouvelles	Projet non mis en oeuvre	-	40 km en 2015	0 km en 2006
	Emplois durables directs créés par le tram-train	Projet non mis en oeuvre	-	200 en 2015	-
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-



Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	18	3	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	6	1	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	12,094 M€	0,634 M€	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006
	Nombre de quartiers concernés	18	1	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	54 855	2 500	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
	Indicateur de résultat				
	Indicateur en cours de définition				



Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	39	1	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	11,629 M€	0,028 M€	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	207,794 M€	31,79 M€	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	30 km	28,25 km	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	78	3	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	5	1	8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	12,089 M€	3,531 M€	25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	+ 1 800		+ 3 800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006	



Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
	Indicateurs de résultat				
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 5 000		+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 218 000		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	420 800 eq/hab		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	4,4 m3 / s	4,4 m3 / s	6,3 m3/s en 2013	2,4 m3/s en 2007
	Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	+ 2 069		Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire	60 000 en 2005
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 18,904 MW	12,334 MW	+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006

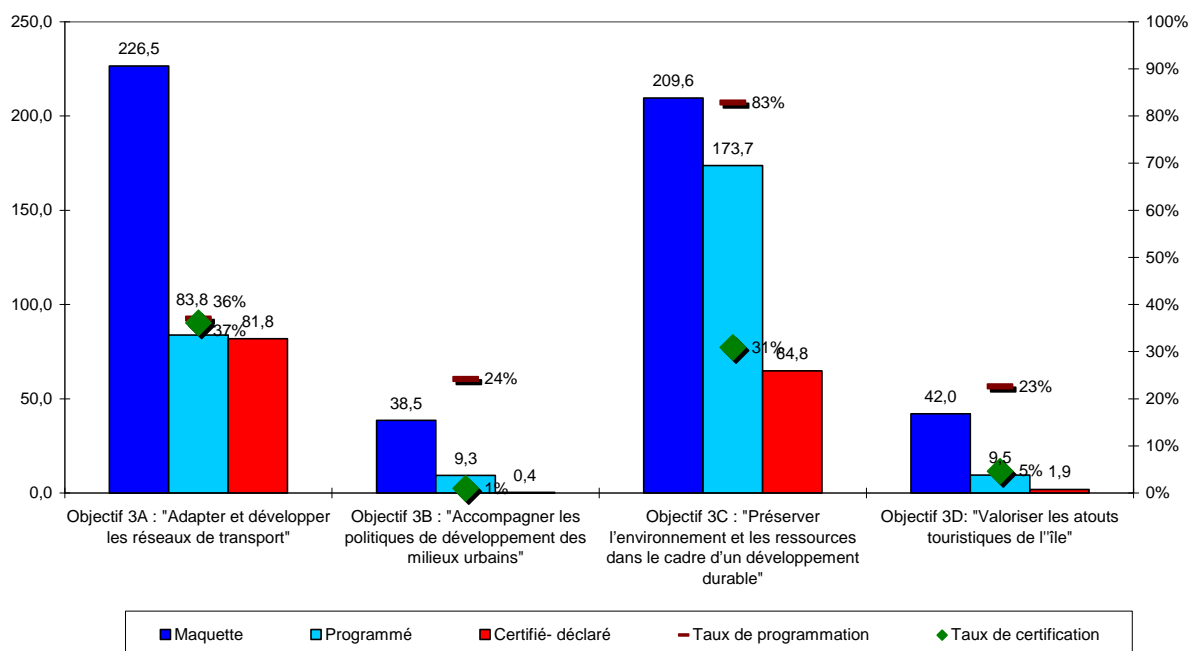


Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île	Indicateurs de réalisation				
	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	15,001 M€	3,535 M€	50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Indicateurs de résultat				
Nombre de sites aménagés	8	1	10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006	

Information sur l'avancement financier de l'axe 3 au 31/12/2010 :

Avancement à mi parcours de la programmation de l'axe 3
"La compétitivité du Territoire" du PO FEDER Convergence Réunion





Avancement en milliers d'Euros de crédits UE	Objectif 3A : "Adapter et développer les réseaux de transport"	Objectif 3B : "Accompagner les politiques de développement des milieux urbains"	Objectif 3C : "Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable"	Objectif 3D: "Valoriser les atouts touristiques de l'île"	Total
Maquette	226,5	38,5	209,6	42,0	516,6
Programmé	83,8	9,3	173,7	9,5	276,3
Certifié-déclaré	81,8	0,4	64,8	1,9	148,9
Taux de programmation	37%	24%	83%	23%	53%
Taux de certification	36%	1%	31%	5%	29%

Globalement au niveau de l'axe, l'avancement de la programmation à mi parcours est satisfaisant avec des taux de programmation et de certification à hauteur respectivement de 53 % et 29 %.

- **L'objectif 3A :** la programmation et la certification à hauteur de 37 % correspond à la réalisation de la route des Tamarins mise en circulation en 2009.
- **L'objectif 3B :** à ce stade, le niveau de programmation, bien qu'en progression de près de 50 % par rapport à 2009, reste en deçà des objectifs initiaux avec 24 % de l'enveloppe prévue.
- **L'objectif 3C :** l'important niveau de programmation de 83 % est consécutif à la programmation de plusieurs projets de construction / réhabilitation de stations d'épuration qui représentent plus de 72 % des crédits UE programmés en 2010.
- **L'objectif 3D :** le niveau de programmation présente un retard relatif compte tenu de l'appel à projets qui a été lancé fin 2010 afin de relancer les bénéficiaires potentiels (communes + établissement public de coopération intercommunale).

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au niveau de l'axe 3 du programme, après une année 2007 embryonnaire et les progrès observés en 2008, les valeurs liées à la programmation montrent que la dynamique observée en 2009 s'est poursuivie en 2010. Sur un plan financier, plus de 276 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés, soit près de 53 % de l'enveloppe prévue pour l'axe pour un total de 256 projets soutenus.

Dans un premier temps, il convient de souligner que deux des principaux « grands projets » ont été programmés. Il s'agit de la Route des Tamarins et de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest. Grâce aux mesures de simplification introduites par la Commission, ces deux opérations ont pu être programmées avant la conclusion de la procédure grand projet. La totalité des enveloppes FEDER prévues a été programmée pour un montant global de 139 millions d'euros de fonds communautaires, soit 27 % des sommes prévues au titre de l'axe 3. Ainsi, les indicateurs relatifs au km de routes nouvelles, au linéaire de galerie ont été atteints en programmation. S'agissant de la déclaration de dépenses, à ce stade, l'opération de construction de la route des Tamarins a été entièrement certifiée, tandis que plus de 65 % des dépenses du creusement de la galerie Salazie amont ont été certifiées.



Dans un second temps, l'objectif 3c, relatif à la préservation de l'environnement et des ressources, connaît une dynamique de programmation active depuis 2008. Ce dynamisme se traduit, d'une part, par le niveau des sommes programmées, soit 83 % de l'enveloppe prévue – 63 % du montant total programmé sur l'axe 3 – et, d'autre part, par le nombre important de projets (plus de 80 % du nombre total d'opérations programmées).

En matière de réalisation des objectifs, à ce stade, l'analyse porte essentiellement sur les éléments de programmation dans la mesure où seulement 37 opérations ont été prises en compte dans les dépenses déclarées auprès de la Commission au 31 décembre 2010. Cependant, les deux domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement restent le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, plus de 90 % de la capacité de traitement d'eaux usées prévue sur la période a été atteint en programmation. Cette situation remarquable souligne les efforts importants consentis par l'ensemble des acteurs locaux pour rattraper un retard historique et confirmer ainsi un tournant stratégique. En matière d'énergies renouvelables, on constate que le nombre de projets prévus initialement a été atteint. Cependant, en matière de capacité de production supplémentaire, bien que le niveau du programme 2000 – 2006 ait été atteint, 31% de l'objectif fixé (60 MW en 2015) a été réalisé à ce stade. Compte tenu du soutien important accordé à l'installation de chauffes – eau solaires dans les logements sociaux qui concerne plus de 1500 foyers, il conviendrait de réfléchir à la manière de valoriser la puissance énergétique effacée par le développement de ce type d'équipement.

S'agissant des autres objectifs, dans l'ensemble, les indicateurs montrent que l'ensemble des thématiques retenues a connu un début de programmation.

Dans le cas particulier de l'objectif 3a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la première opération a été programmée et représente 36,20 % des montants FEDER de l'objectif concerné. Il s'agit de la poursuite de la construction de la Route des Tamarins qui est maintenant totalement ouverte à la circulation. Les indicateurs relatifs à l'opération tram – train ne doivent plus être pris en compte compte tenu de l'abandon du projet.

Au titre de l'objectif 3b, les premières opérations en centre urbain ont été soutenues en continuité avec les actions entreprises lors de la programmation précédente. Dans le même temps, les actions de structuration de bourgs ont bénéficié du lancement d'un appel à projets. S'agissant des indicateurs, on constate un retard général aussi bien en matière d'investissement (13 % de l'objectif cible) que de nombre d'habitants concernés (36% de l'objectif cible). Cette situation s'explique principalement par le retard rencontré sur les opérations de rénovation urbaine (première opération programmée en 2010), et de densification des pôles d'échanges urbains, fortement impactées par l'abandon du projet tram – train. De plus, conformément aux engagements pris avec la Commission lors de la négociation initiale du PO un effort important de concentration a été fait ce qui se traduit par un nombre de personnes concernées moindre.

Par ailleurs, s'agissant des aménagements touristiques, on constate que 80 % de la valeur cible pour le nombre de sites aménagés est atteint. Cependant, en matière de montant d'investissement, seulement 31 % de la valeur cible a été atteinte. Cette situation s'explique par un choix d'aménagement consistant à équiper des sites remarquables afin d'offrir des espaces accueillants et confortables pour les touristes et la clientèle locale.



Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies (projet envisagé initialement mais non mis en œuvre) ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires dans le cadre de la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera plus équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	Programmé			1	1						2
	Réalisé			1	-						
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé				-						
	Réalisé				-						
	Objectif	2350 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	Programmé			149 M€	3,93 M€						152,93 M€
	Réalisé			149 M€	-						149 M€
	Objectif	410 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé			28 km	-						28 km
	Réalisé			28km	-						28 km
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Km de voies de chemin de fer nouvelles	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	40 km en 2015									
	Situation de référence	0 km en 2006									
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-a

Au titre de l'objectif 3a, le FEDER a soutenu le plus important projet routier du territoire qui consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang – Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, contribue à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest. Par cette seule infrastructure, le linéaire de route en 2 x 2 voies a été doublé sur le territoire.

Les marchés de travaux cofinancés par le FEDER au titre du programme opérationnel concernent en particulier :

- les travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul ; ce viaduc est l'un des plus grands ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins et permet à celle – ci de s'élever à 757 mètres du niveau de la mer au plateau surplombant la ville de Saint Paul ;
- l'ouvrage d'art exceptionnel de la Grande Ravine qui franchit une brèche de 170 mètres de profondeur ;
- l'ouvrage d'art exceptionnel de La Fontaine, qui enjambe la ravine La Fontaine (110 mètres de profondeur) et mesure 200 m de long.

La route a été livrée à la circulation le 23 juin 2009 et permet, depuis, de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement du territoire : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest ;
- Le développement économique : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- La sécurité et le confort : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

Ce projet a déjà mobilisé des crédits FEDER au titre du DOCUP 2000 – 2006 pour un montant de 104,308 M€. Sur la période en cours, l'enveloppe mobilisée s'élève à 82 M€. S'agissant d'une opération dont le coût global dépasse 50 millions d'euros, le dossier « grand projet » est en cours de préparation en complément de celui agréé au titre de la programmation précédente.



Ouvrage d'art exceptionnel de la Grande ravine

En 2010, plusieurs opérations ont été programmées pour un montant global de 1,772 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue consiste à rénover 1,3 km de voiries afin de faciliter la circulation des véhicules de transport en commun et de créer des couloirs pour mode de déplacement doux. Il prévoit la requalification de la voirie existante depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue Louis Brunet, sur la commune de Saint Paul, pour permettre la réalisation d'un système de circulation dit « en tête bêche ». Ce projet a permis la résorption de deux points de congestion pour les transports en commun dont le résultat est d'offrir un gain de temps de près de 48 minutes par jour aux usagers.

Les 3 autres opérations programmées en 2010 consistent en l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité (SDA) des transports collectifs pour les communautés d'agglomérations de la CIVIS, la CIREST et du TCO. Il s'agit d'études portant sur l'élaboration du schéma d'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap aux transports publics avec notamment la mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité, la procédure de dépôt de plainte et les autres outils parallèles au SDA.



Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs

Le FEDER soutient des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendues au cours des 25 prochaines années. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centres-villes autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation initiale du PO.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Programmé	-	4	11	3						18
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	Programmé	-	-	2	1						3
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€)	Programmé	-	0,386	9,608	2,100						12,094 M€
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés	Programmé	-	4	11	3						18
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés	Programmé	-	18 152	24 703	12 000						54 855
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-b

Depuis le début de la programmation, plus de 9 M€ de FEDER ont été mobilisés pour la réalisation de 14 opérations. Plusieurs dispositifs ont ainsi été sollicités.

Conformément à la négociation intervenue pour la mise en œuvre du P.O, deux opérations d'aménagement issues des programmes de revitalisation urbaine ont été programmées pour un montant global de 2,865 millions d'euros de FEDER. Il s'agit :

- des études et travaux du mail de Saint Pierre et des espaces publics qui consistent à la création d'un axe structurant parallèle et en cohérence architecturale avec la rue des Bons Enfants. Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large visant la réalisation d'un programme de logements sociaux, de services à la population, de commerces et d'espaces publics ;
- de la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes du Port qui contribue à donner au centre-ville un nouveau visage et à dynamiser le commerce de proximité dans le prolongement de la première tranche de travaux soutenue au cours de la période 2000 – 2006.

Ces deux opérations ont conduit à l'aménagement d'une superficie de plus de 16 600 m² d'espaces dédiés aux piétons. La population résidente des quartiers aménagés s'élève à 8 279 habitants. Cependant, s'agissant d'espaces situés au centre – ville, ces aménagements bénéficieront aussi plus largement à la population des villes concernées.

Par ailleurs, 4 études ont été soutenues dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes. Compte tenu des modifications intervenues dans le dispositif pour cette période de programmation, plusieurs projets de structuration nécessitent une réactualisation. Pour mémoire, en 2008, des opérations de ce type avaient été agréées.

Enfin, 5 opérations d'aménagements urbains ont été programmées. Il s'agit de travaux permettant d'offrir des espaces publics de qualité et des équipements de proximité à la population de quartiers en restructuration. Le soutien communautaire a contribué à :

- la réalisation d'un espace de détente et loisirs, d'une placette et d'un mail piétonnier au centre – ville de Sainte Suzanne ;
- l'aménagement d'un plateau de jeu à La Possession ;
- la réhabilitation du moulin à maïs à Saint Louis qui permet de créer une salle d'animation polyvalente pouvant accueillir le public dans le cadre de manifestations culturelles et socio – éducatives ;
- la Maison Pour Tous du centre-ville de Saint Joseph, qui offrira à la population des quartiers avoisinants des espaces d'accueil de multi activités (réunion, espace multimédia, musique...)
- l'aménagement du stade de Pierrefonds à Saint Pierre, qui permettra d'assurer les actions de citoyenneté, de prévention et d'animation pédagogique autour de la pratique sportive en général.

À travers ces actions, le FEDER a soutenu l'aménagement de près de 30 000 m² de surfaces d'espaces à destination du public. La population profitant directement de l'ensemble de ces investissements est d'environ 16 500 personnes.

En 2010, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 1,138 millions d'euros de FEDER.



La principale opération soutenue concerne les études et travaux pour le traitement des voies principales du quartier de la Cressonnière, situé sur le territoire de la commune de Saint André dans l'est de l'île. Ce projet structurant et ciblé s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation globale du quartier soutenue par l'ANRU, programme ambitieux d'investissement estimé à 147 millions d'euros. Les objectifs du projet sont de :

- Rehausser l'image du quartier par une requalification des espaces publics,
- Uniformiser le traitement des voies publiques,
- Permettre une sécurisation des déplacements par l'aménagement d'espaces pour piétons,
- Donner une meilleure lisibilité des voies principales du quartier par une hiérarchisation plus claire.

Ce projet d'aménagement de cette zone urbaine sensible de Saint André, qui compte près de 12 000 habitants, s'accompagne de création d'équipements tels que des écoles, des logements (1 163 prévus à terme), des sites sportifs et la création d'emplois sur 5 ans à travers des chantiers d'insertion. L'intervention ciblée du FEDER génère ainsi un effet levier notable.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes, 2 nouvelles études de structuration et de valorisation ont été soutenues pour les quartiers de Grand Ilet (Commune de Salazie), de la Plaine des Grègues et de Grand Coude (Commune de Saint Joseph).

À ce stade, on constate un certain retard dans l'avancement des projets à vocation urbaine au sein du programme. Cette situation s'explique en partie par l'important besoin d'ingénierie préalable que nécessite la mise en œuvre de ce type d'opération et la difficulté pour certaines communes, maîtres d'ouvrage, de mobiliser des ressources humaines spécifiques sur ces questions. Par ailleurs, l'abandon du projet tram – train, dans le cadre de la révision à mi-parcours, a entraîné aussi une réflexion sur la réorientation de certaines mesures urbaines.

Cependant, on peut noter que les projets de rénovation urbaine ont bien démarré comme prévu, de nouveaux dossiers devant être programmés en 2011.

Enfin, une évaluation approfondie sur les questions urbaines devrait être lancée en 2011 en complément des travaux d'évaluation à mi-parcours.



Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés en fin de DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc National de la Réunion et de la réserve marine.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-c



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Programmé	-	12	11	16						39
	Réalisé	-	-								
	Objectif	80 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€)	Programmé	-	2,699	1,246	7,684						11,629 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€)	Programmé	-	70,162	38,756	98,876						207,794 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006									
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Programmé	-	-	30 km	-						30 km
	Réalisé	-	-		28,25						28,25 km
	Objectif	30 km au 31/12/2013									
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007									
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Programmé	1	23	19	35						78
	Réalisé	-	-								
	Objectif	75 sur 2007-2013									
	Situation de référence	76 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Programmé	-	1	2	2						5
	Réalisé	-	-								
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€)	Programmé	-	0,220	9,900	1,969						12,089 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006									
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Programmé	-	-	+1800	-						+ 1800
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	Programmé	-	+ 4000	+1000	-						+ 5000
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	+168 000	+ 50 000	144 100						+ 362 100
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006									
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	112500	58 300	250 000						420 800 eq/hab
	Réalisé	-	-								
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015									
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005									
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-	-	4,4 m ³ /s	-						4,4 m ³ /s
	Réalisé	-	-								
	Objectif	6,3 m ³ /s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m ³ /s en 2007									
Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	Programmé	-	-	+486	+1123						1609
	Réalisé	-	-								
	Objectif	Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire									
	Situation de référence	60 000 en 2005									
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW)	Programmé	+ 3,025	+ 13,336	2,543							+ 18,904 MW
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-c

Dans un premier temps, il convient de souligner la programmation de la poursuite de l'opération de transfert des eaux de l'est vers l'ouest. Ce dossier, qui fait l'objet d'une procédure « grand projet », consiste en la poursuite du creusement du tunnel Salazie amont qui a déjà bénéficié d'un soutien communautaire au titre du DOCUP 2000 – 2006. L'objectif est de réduire le déficit chronique en eau de la côte Ouest afin de faciliter le développement économique de cette micro région et de satisfaire notamment les besoins en irrigation. Il est prévu de poursuivre le creusement sur une longueur de 5839 mètres.

En fin d'année 2010, le point métrique atteint était le PM 6094. Il reste donc 1746 mètres à creuser pour rejoindre les prises d'eau de Salazie et achever un chantier débuté au milieu des années 80.

Dans un second temps, s'agissant de la gestion de l'eau, l'action énergique entreprise en 2008 a été poursuivie tout en 2010. Lors des négociations intervenues en début de programmation, une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER avait été prévue pour soutenir des opérations dans le domaine de l'eau potable qui n'avaient pas pu être soutenues en fin de DOCUP 2000 - 2006 par manque de crédits.

Au cours de l'année 2009, 3 dernières opérations ont été soutenues permettant ainsi de mobiliser entièrement la somme prévue en les concentrant sur 11 projets. Ainsi, un volume de près de 11 000 m³ / jour d'eau potable supplémentaire a été rendu disponible pour la population grâce aux investissements soutenus. De plus, la longueur supplémentaire de canalisation soutenue s'élève à 72 794 ml. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été encouragés afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. Il s'agit d'opérations d'interconnexion entre plusieurs secteurs de distribution mais aussi d'équipement et de raccordement de forages.

Cependant, l'effort principal a porté sur les opérations d'assainissement. En effet, en 2009, alors qu'une seule station d'épuration avait été soutenue sur la période précédente, le FEDER a apporté son concours à la construction d'une nouvelle infrastructure à Sainte Rose, et à l'extension de la station de Saint André pour un montant global de travaux de 13,141 M€. Pour cette année, ces deux infrastructures présentent une capacité de traitement de 30 000 eq / habitants. À cela s'ajoutent 10 opérations de réalisation et d'extension de réseaux d'eaux usées pour un montant FEDER programmé de 8,181 millions d'euros. Cette somme a contribué à la construction de 32 737 ml de canalisations d'assainissement et permis 737 branchements supplémentaires. Ces opérations améliorent notamment l'acheminement des effluents vers les stations d'épuration et constituent, de ce fait, des investissements importants pour le respect de l'environnement.

En 2010, l'action volontariste des maîtres d'ouvrage s'est amplifiée. En effet, 4 projets de stations d'épuration ont été soutenus pour un montant de travaux de 96,616 millions d'euros. À noter la programmation de la station du Grand Prado, située sur le territoire de la commune de Sainte Marie. Cette opération de grande envergure, qui relève de la procédure « grand projet », est dimensionnée pour 160 000 équivalents – habitants, extensible à 235 000 à l'horizon 2030. Cette unité de traitement permettra de traiter l'ensemble des eaux usées collectées sur le territoire des communes de Sainte Marie et Saint Denis.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été programmées :

- la réhabilitation de la station d'épuration de Saint Paul ville, dont les travaux vont permettre d'améliorer la filière de traitement des eaux usées et des boues et d'augmenter la capacité de traitement jusqu'à 25 0000 équivalents-habitants. Cette opération constitue, en outre, un élément essentiel permettant la densification du



centre ville d'une des communes les plus peuplées de La Réunion en pleine croissance démographique ;

- la modernisation et l'extension de la station d'épuration de la commune de l'Étang – Salé, qui envisage une augmentation de la capacité de traitement de près de 13 000 équivalents – habitants supplémentaires ;
- la réalisation de l'usine épuratoire du complexe de dépollution des eaux de Cambaie, à Saint Paul, dont le montant des travaux est supérieur à 25 millions d'euros. Cette station est dimensionnée à 60 000 équivalents – habitants, cette capacité initiale pouvant être étendue à 80 000, voire 120 000 équivalents – habitants à terme.

Par ailleurs, plusieurs opérations de réalisation / extension de réseaux ont été soutenues pour un montant de travaux de l'ordre de 114,678 millions d'euros. Ainsi, 26 808 ml de canalisations supplémentaires ont été encouragées avec 1 663 nouveaux branchements au système d'assainissement collectif.

Dans le cadre du traitement des déchets, pour l'année 2009, un montant FEDER de 4,214 millions d'euros a été programmé pour le soutien à 13 opérations répondant à deux types d'intervention distincts.

Le premier type d'intervention concerne les opérations entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers. À ce titre, 10 opérations ont été engagées, essentiellement en faveur du développement des déchetteries sur le territoire. En effet, 4 nouveaux sites ont été équipés afin d'offrir à la population des prestations de qualité et de proximité en matière de recyclage des déchets ménagers. Par ailleurs, deux projets consistaient à la réalisation d'études pour la mise en œuvre et la réhabilitation de 2 autres déchetteries. La principale opération soutenue en 2009, mobilisant 1,309 M€ de FEDER, réside dans la mise à disposition de bacs jaunes pour le ramassage des déchets recyclables pour la population de la micro région Est, seul territoire qui n'avait pas encore fait le choix d'une collecte sélective en porte à porte.

Le second type d'intervention concerne le soutien au développement de filières de traitement de déchets spéciaux. Ainsi, 0,515 millions d'euros d'investissements ont été soutenus au profit de 3 projets d'entreprises. Il s'agit notamment :

- de la création d'une société de recyclage de cartouches d'imprimantes ;
- du développement d'une plate-forme de broyage pour véhicule hors d'usage ;
- et de l'accroissement de la capacité de traitement des pneumatiques usagés ;

L'action en matière de traitement / élimination des déchets s'est poursuivie en 2010 avec un montant d'investissement global de 7,684 millions d'euros.

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'élimination des déchets, 12 opérations ont été soutenues, parmi lesquelles plusieurs études de maîtrise d'œuvre préfigurant la construction, et la programmation prochaine, de deux déchetteries et deux usines de traitement des déchets verts. Cependant, le principal investissement soutenu en 2010 concerne l'extension et l'optimisation de la plate forme de compostage du Port qui vise une croissance de la capacité de traitement du site de 8 000 à 16 000 tonnes par an afin de faire face aux besoins d'un bassin de population de près de 166 000 habitants. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle déchetterie a été soutenue sur le territoire de la commune de l'Étang – Salé. Cet équipement de proximité offrira à une population estimée à 13 457 habitants la possibilité de



se débarrasser de leurs déchets ménagers ainsi que des piles et batteries, huiles usagées, gravats et inertes...

La réduction à la source étant un objectif majeur du plan d'élimination des déchets, le développement sur le territoire de bacs à compost et de bornes d'apport volontaires pour le verre a été privilégié. Ainsi, plus de 13 750 bacs à compost seront déployés sur le territoire des communautés d'agglomération de la CIVIS, la CASUD et de la CINOR sur la période 2008-2011. De plus, 13 384 bacs de collecte sélective seront placés auprès des foyers et entreprises de l'ouest afin de mettre en œuvre le tri à la source.

En matière de soutien au développement de filières de traitement de déchets, une enveloppe FEDER de 0,681 millions d'euros a été programmée pour soutenir les opérations suivantes :

- la création d'un centre de traitement et de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics,
- la création d'une plate forme de stockage et de transit des déchets électroniques,
- l'amélioration du process de broyage de véhicules hors d'usage.

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, le FEDER a apporté son soutien à 25 opérations pour un montant de 2,141 M€

En 2009, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été soutenus. L'installation de ces panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettra de produire 2,543 MW pour un montant de travaux éligibles de 16,282 M€

Par ailleurs, les premières opérations d'installation de chauffe-eau solaires ont été programmées en bénéficiant d'un soutien de 0,855 M€ de FEDER. En effet, suite à la modification réglementaire intervenue dans le cadre de l'exercice de simplification conduit par la Commission, la possibilité de soutenir le développement de la production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire est autorisée s'agissant des logements sociaux. Ainsi, 619 foyers pourront être équipés.

Au cours de l'année 2010, le montant d'investissement soutenu en 2010 s'élève à 7,383 millions d'euros. La programmation s'est concentrée essentiellement sur les opérations d'installation de chauffe – eau solaires dans des logements sociaux. Ainsi, pas moins de 1 500 foyers ont été équipés grâce à l'action du FEDER. Ainsi, la puissance effacée s'élève à 2,375 MW, ce qui signifie que le besoin en énergies fossiles a été réduit de manière importante.

La principale opération programmée, portée par la distillerie Rivière du Mât, consiste à tendre vers l'autonomie énergétique par méthanisation des effluents, les vinasses, qui sont le résidu de la distillation. Le méthane obtenu doit permettre d'alimenter la chaudière à vapeur fonctionnant actuellement au fioul.

S'agissant de la lutte contre les risques naturels, la principale opération soutenue est l'endiguement de la rivière Saint Denis qui représente un coût d'investissement de plus de 9 M€. Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues de la rivière. Réalisés sur un linéaire de 1800 mètres de berges, les travaux permettront d'assurer la protection d'une superficie de 23,18 ha.

Par ailleurs, la troisième phase de l'étude menée par le BRGM sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur à La Réunion a été lancée pour la période 2009 – 2012.

En matière de prévention des risques, l'année 2010 a été marquée par le soutien, d'un montant de 1,55 millions d'euros de FEDER, apporté au projet de Météo France d'acquisition



et de mise en œuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique, situé sur la commune du Tampon. Ce nouvel outil permettra une prévision plus fine des intempéries et précipitations, parfois records, et améliorera de ce fait l'action publique de protection des habitants en zones vulnérables.

Par ailleurs, une étude – phase conception – a été programmée pour la protection contre les crues de la rivière des Marsouins qui traverse le centre-ville de Saint-Benoît. Une opération de travaux d'endiguement devrait intervenir prochainement.

S'agissant de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles, 6 opérations ont été soutenues en 2009, mobilisant 0,814 M€ de FEDER. Il s'agit notamment :

- de la restauration écologique des sites historiques et potentiels de ponte pour les tortues marines, projet mis en œuvre par l'Office National des Forêts,
- de la mise au point d'un système d'information spatialisé de la flore et des habitats de La Réunion, projet développé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin,
- de la valorisation des connaissances des bryophytes pour la gestion des milieux à La Réunion, mis en œuvre par l'Université de La Réunion,
- du développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'IFREMER.

Au cours de l'année 2010, une enveloppe de 0,525 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir 4 projets contribuant fortement à une meilleure connaissance de la flore et la faune locales et à leur protection.

Il s'agit notamment :

- de la campagne de sensibilisation sur les conséquences de la présence de déchets pour l'avifaune indigène, menée par le groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle,
- d'une enquête / étude sur la connaissance de la flore et des habitats du milieu altimontain (au delà de 1900 m d'altitude sur la côte au vent et 1700 m sur la côte sous le vent) menée par le conservatoire botanique ; cette opération permettra la production d'un atlas de la flore vasculaire et des fiches habitats de l'étage altimontain,
- d'une étude marine sur la biocénoses et l'hydromorphologie marines du Piton de la Fournaise ; menée par l'ARVAM, cette opération porte sur une étude sous marine approfondie des coulées de laves et de leurs abords, en vue d'observer, de répertorier les espèces présentes, leurs habitats et de décrire le milieu dans lequel elles évoluent.



Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île

Le FEDER soutient également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-d

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	Programmé	-	3,535	7,184	4,282						15,001 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	-	1	2	5						8
	réalisé	-	-								
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

Analyse qualitative de l'objectif 3-d

Pour l'année 2010, 12 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER d'un montant de 2,769 millions d'euros, soit près de 7 % de l'enveloppe prévue pour la période.

Plusieurs opérations consistent en des études préalables à la mise en œuvre ultérieure de travaux d'aménagement ultérieurs. Il s'agit notamment :

- des études de maîtrise d'œuvre préalable à la construction d'une passerelle sur le sentier littoral sud ouest de l'étang du Gol ;
- de l'étude prospective de valorisation du site touristique de Bethléem, portée par la Cirest ;
- des études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral sud de Saint Leu ;
- des études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral ouest près du site de la pointe du diable sur le territoire de la commune de Saint Pierre ;
- de l'étude d'actualisation préalable à l'aménagement paysager et touristique de l'étang du Gol ;
- de l'étude sur les modes d'aménagement des berges de la rivière des roches à l'embouchure de Bras Panon.



En matière d'investissement, plusieurs projets ont contribué à l'aménagement de sites touristiques prisés par les réunionnais et par les touristes.

Six opérations de ce type ont été soutenues en 2010 pour un montant global de travaux de 4,281 millions d'euros. Il s'agit de :

- l'aménagement et la valorisation de la Pointe de Trois – Bassins, qui va permettre un accueil du public plus confortable et la sauvegarde de cet espace littoral naturel ainsi que sa restauration écologique ;
- l'aménagement de la zone de loisirs d'îlet à Quinquina, située sur la commune de Saint Denis : cet investissement offrira des équipements (kiosques, coins feu, points d'eau, bancs...) aux touristes en améliorant le confort et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite se rendant vers les berges de la Rivière des Pluies ;
- l'aménagement du front de mer de Saint Pierre dans sa portion faisant face au cimetière, opération qui répond à la double problématique suivante : poursuite du développement touristique en front de mer et manque d'espace sur les plages de la ville ;
- l'aménagement paysager et touristique des abords du cimetière marin de Saint Paul : il s'agit de retrouver l'authenticité du lieu par la valorisation historique et culturelle du site, tout en améliorant la qualité de l'accueil et en favorisant un tourisme diversifié. Pour mémoire, les cendres du poète réunionnais Leconte de Lisle reposent dans cette enceinte ;
- la restructuration du parc de la grotte des premiers français, qui a pour objectif l'amélioration qualitative de l'accueil ainsi que le développement d'une offre touristique diversifiée, complémentaire au tourisme balnéaire ;
- l'aménagement de la portion « parc des Tamarins », du sentier littoral nord : cette opération consiste à permettre la continuité du sentier littoral qui relie Saint Denis à Sainte Suzanne par des aménagements de qualité comprenant une voie verte pour les véhicules non motorisés et une piste piétonne et paysagère.

Ces opérations ont été retenues suite à l'appel à projets lancé fin 2009.

3.3.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 3 et mesures prises pour y remédier

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée réside dans l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, plusieurs opérations relevant de l'axe 3 sont concernées par cette disposition.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle. Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et pour les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique, et au regard des missions d'audit. En effet, s'agissant d'opérations qui s'intègrent dans un réseau d'ensemble, l'affectation des recettes au projet est difficile voire aléatoire.



En 2010, le recours à l'insertion de clauses conventionnelles de réexamen dans les conventions attributives de concours communautaires s'est poursuivi. Des options opérationnelles devront néanmoins être définies en 2011.

Par ailleurs, de nombreuses réunions préparatoires ont été conduites au plan local pour préparer la programmation de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado compte tenu du recours à la procédure de concession publique pour sa mise en œuvre. Dans ce cadre, le porteur de projet public ne supporte pas directement la dépense pour la construction de l'équipement qui est néanmoins incorporé dans son patrimoine à l'issue des travaux. Le conventionnement de l'opération a été suspendu dans l'attente d'un échange avec les services de la Commission sur le montage à retenir pour le versement des crédits communautaires.



3.4 – Axe prioritaire 4 - Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d'appréhender cette question à la fois au niveau de l'entreprise mais également au niveau de l'environnement économique.

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l'économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- a) compenser les surcoûts liés à l'éloignement,
- b) compenser les surcoûts liés à l'insularité,
- c) compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- d) compenser les surcoûts liés à la faible superficie.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 4 au 31/12/2010 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	--------------------	---------------------------------------	--	---------------------	----------------------------

Objectif 4-a Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	INDICATEURS DE REALISATION				
	Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	9,051 M€	-	99 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	-	-	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	98 %		100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	186 €		460 € en 2008	720 € en 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	--------------------	---------------------------------------	--	---------------------	----------------------------

Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE REALISATION				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	10,531 M€	-	25 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
Surfaces des aéroports	-	-	32 000 m2 en 2015	27 550 m2 en 2006	



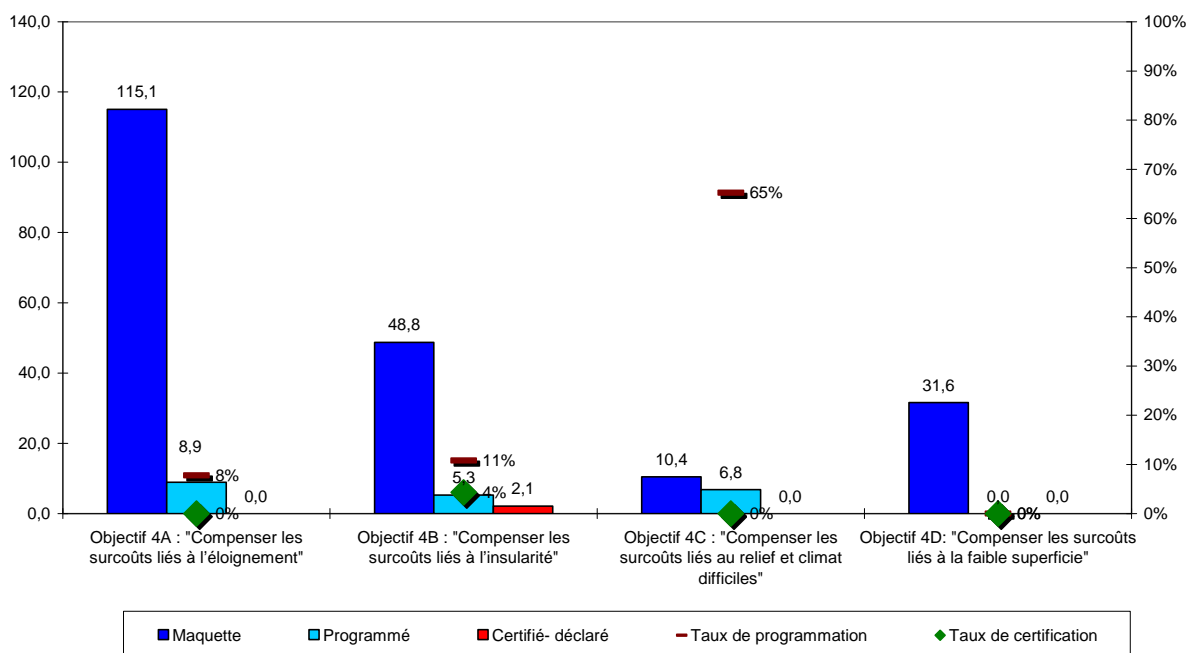
Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel	29 271	27 500 t	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
	Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	4,2 millions de tonnes	-	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006
Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	INDICATEURS DE REALISATION				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés	0,35	-	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	0,347	-	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	2 440	-	7 000 hab en 2015	-
Objectif 4-d Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	INDICATEURS DE REALISATION				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	-	-	50 000 m2 sur 2007-2013	46 700 m2 sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	-	-	20/an en moyenne sur 2007-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006



Information sur l'avancement financier de l'axe 4 au 31/12/2010 :

Avancement à mi-parcours de la programmation de l'axe 4
"Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie" du PO FEDER Convergence Réunion



Avancement en millions d'Euros de crédits UE	Objectif 4A : "Compenser les surcoûts liés à l'éloignement"	Objectif 4B : "Compenser les surcoûts liés à l'insularité"	Objectif 4C : "Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles"	Objectif 4D : "Compenser les surcoûts liés à la faible superficie"	Total
Maquette	115,1	48,8	10,4	31,6	205,8
Programmé	8,9	5,3	6,8	0,0	21,0
Certifié-déclaré	0,0	2,1	0,0	0,0	2,1
Taux de programmation	8%	11%	65%	0%	10%
Taux de certification	0%	4%	0%	0%	1%

- ✓ **L'objectif 4A** : le taux de programmation de 8 % à fin 2010 n'est pas représentatif de l'évolution de la programmation de cet objectif. En effet, le taux de programmation a augmenté de 394 % par rapport à 2009. Ceci s'explique par le fait que le régime d'aide relatif au surcoût fret n'a été adopté que mi-2008. S'agissant de dispositions nouvelles, leur mise en œuvre a nécessité de nombreuses réunions préparatoires et d'information des bénéficiaires potentiels. Les premiers dossiers de soutien au fret ont donc été programmés à partir de 2009. Le niveau de programmation de 2010 montre que le dispositif est maintenant bien connu des entreprises locales ce qui devrait permettre une mobilisation de crédits soutenue dans prochaines années.
- ✓ **L'objectif 4B** : l'évolution du taux de programmation n'est pas linéaire compte tenu de la nature des opérations concernées. S'agissant de projets d'infrastructures



portuaires et aéroportuaires conséquents, le niveau du taux de programmation de 11 % à fin 2010 est lié au niveau de maturité des différentes opérations dont certaines devraient être présentées fin 2011.

- ✓ **L'objectif 4C** : la programmation à hauteur de 65 % est principalement due à la mise en œuvre de la délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit (Gazelle). En effet le coût de cette opération représente à lui seul 61 % du montant UE alloué à l'objectif.

- ✓ **L'objectif 4D** : l'agrément tardif du régime d'aide relatif aux zones d'activités en juillet 2010 ouvre des perspectives encourageantes pour la programmation 2011.

3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Les réflexions précitées sur l'avancement financier sont corroborées par des indicateurs qui traduisent une programmation en lente progression. Les principaux éléments explicatifs de cette situation ont été développés précédemment.



Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenus dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

La Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM.

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVA NPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER à partir de 2009.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée. L'année 2009 a vu la programmation des premiers dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-a

Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	-	-	-						250
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	2000 pdt 1 an									
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006									
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	Programmé	-	-	1,521 M€	7,529 M€						9,05 M€
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	99 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	500 t en 2005									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	95%	95%	98%						
	Objectif	100 % en 2013									
	Situation de référence	95% en 2006									
Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Réalisé	576 €	358 €	290 €	186 €						
	Objectif	460 € en 2008									
	Situation de référence	720 € en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Réalisé									
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé									
	Réalisé	84 000	91 000	102 000	137 000					102 000 à fin 2009
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €			-					
	Réalisé	39,90 €	39,90 €	39,90 €	-					
	Objectif	47€/mois pour un ADSL 1024 kbps fin 2007*								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013. À préciser.								
	Situation de référence	93% en 2005								

* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



Analyse qualitative de l'objectif 4-a

- En 2010, quarante cinq opérations ont été programmées et ont concerné principalement les intrants productifs pour un montant UE de 6,463 M€.
- Ainsi depuis les premiers dossiers soutenus en 2009, 55 entreprises différentes ont pu bénéficier d'une compensation de leurs surcoûts d'acheminement que ce soit au titre des intrants, des extraits ou des engrais et produits phytosanitaires.



Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces outils pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-b

Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006								
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	-	4,562 M€	5,969 M€						10,531 M€
	Réalisé	-	-							
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006								
Surface des aéroports	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	32 000 m2 en 2015								
	Situation de référence	27 550 m2 en 2006								

INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-							
	Réalisé	28 763 t	26 879 t	27 500 t	29 271 t					
	Objectif	40 000 t en 2015								
	Situation de référence	28 450 t en 2006								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	Programmé	-	-								
	Réalisé	4,212 millions de t	4,287 millions de t	3,911 millions de t	4,2 millions de t						
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de référence	4 millions de t en 2006									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	1 594 064	1 654 105	1 749 958	1 910 937						
	Objectif	1 700 000 passagers en 2015									
	Situation de référence	1 420 000 passagers en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 4-b

En 2009, des études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 ont été programmées. Celles ci ont porté notamment sur les investissements à réaliser quant au stationnement des avions, à la mise en conformité des installations avec le code de l'Environnement, à la stabilisation du littoral et de la carapace de la digue de protection de la piste 12-30 ainsi qu'au renforcement des pistes et élargissement des accotements (y compris ceux des taxiways).

Au titre de 2010, les investissements sur les infrastructures aéroportuaires se sont poursuivies par la réalisation d'études et de travaux pour l'adaptation des parkings avions pour permettre l'accueil des gros porteurs.



Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-c

Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Km de liaison de désenclavement sécurisé	Programmé	-	-	0,35	-					0,35
	Réalisé	-	-	-	-					
	Objectif	3 km en 2015								
	Situation de référence	0								
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts	Programmé	-	-	0,347 M€	-					0,347 M€
	Réalisé	-	-	-	-					
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006								

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	Programmé	-	-	2440 habitants	-					2 440 habitants
	Réalisé	-	-	-	-					
	Objectif	7000 hbts en 2015								
	Situation de référence	0								



Analyse qualitative de l'objectif 4-c

La compensation des surcoûts au titre des difficultés liées au relief et au climat a donné lieu en 2009 à la programmation de deux opérations concernant la sécurisation de liaisons supportant des contraintes particulières.

Cette sécurisation du réseau portée par le Département a concerné :

- la RD52 « route de Grand Ilet » avec des travaux de terrassement de talus, de sécurisation de la route et construction de soutènement.
- La RD48 « route de Salazie » avec travaux de stabilisation et de sécurisation de la plate-forme routière par la mise en œuvre de gabions.

Par ailleurs, la délégation de service public pour la mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle a été engagée en 2010 ce qui a contribué à faire évoluer à la baisse le tarif de mise à disposition des capacités SAFE en élargissant la concurrence entre les différents opérateurs.



Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie

Avec une superficie de 2 500 km², le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km², essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-d

Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	50 000 m2 en 2007-2013									
	Situation de référence	46 700 m2 sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006									

INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									



Analyse qualitative de l'objectif 4-d

Avec l'approbation du régime d'aide correspondant aux zones d'activités en juillet 2010, les premières opérations d'études et de travaux devraient être engagées en 2011.

3.4.2 Problèmes importants rencontrés au titre de l'axe 4 et mesures prises pour y faire face

Les principaux problèmes ont concerné l'approbation des derniers régimes d'aides ainsi que la mise en œuvre effective de ceux agréés en 2008-2009.

S'agissant de l'approbation tardive en 2010 des derniers régimes d'aides conditionnant la mobilisation de près de 41,5 M€ de crédits FEDER, les services ont cherché à anticiper leur mise en œuvre effective en sensibilisant les maîtres d'ouvrages potentiels.

S'agissant du déploiement effectif des régimes agréés en 2008-2009, les autorités locales ont dû gérer les difficultés d'articulation entre la nature de l'aide (aide au fonctionnement), les possibilités limitées de rétroactivité et certaines contraintes d'éligibilité temporelle.



4. Grands projets

Depuis le début de la programmation, aucun projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, n'a fait l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet » conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil.

Cependant, compte tenu des mesures de simplification introduites au sein des règlements communautaires, trois « grands projets » ont pu être programmées depuis 2009. Il s'agit :

- de la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont, dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest ;
- de la seconde phase des travaux de la Route des Tamarins,
- de la construction de la station d'épuration du Grand Prado et de la réalisation des réseaux de transfert associés.

Les dossiers « grand projet » sont actuellement en cours d'élaboration et devraient être adressés aux services de la Commission dans le courant du premier semestre 2011.

Par ailleurs, suite à la révision à mi-parcours intervenue en 2010, deux opérations qui relevaient de la procédure « grand projet » ont été abandonnées. Il s'agit :

- du Tram – Train au profit d'investissements en faveur du développement de tronçons de transport en commun en site propre,
- de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Enfin, d'autres opérations qui n'ont pas encore débuté, présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Les pôles sanitaires Est et Ouest,
- Un éventuel centre de valorisation énergétique des déchets.

Pour ces opérations, qui sont à des stades d'avancement très différents, aucun dossier « grand projet » n'a encore été adressé à la Commission.

Le tableau suivant indique les différents niveaux d'avancement des opérations concernées par la procédure « grand projet ».



Tableau d'avancement des grands projets

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<i>Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet</i>		
Transport en Commun en Site Propre interurbain (Tram-Train)	<p>Seules les études ont été réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'AVP de l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul - Gillot).</p> <p>Un second marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de réaliser les études sur cette 1ère phase opérationnelle ; l'AVP a été rendu en février 2007.</p> <p>L'assemblée plénière de la Région en date du 23 août 2006 a décidé de recourir à la procédure de partenariat public privé pour la réalisation de ce projet.</p> <p>L'enquête publique préalable à la DUP s'est déroulée du 20 février au 26 mars 2007, et a conclu à un avis favorable au projet avec une condition suspensive relative au franchissement du massif de La Montagne. La principale évolution concernait le changement de tracé sur cette section pour des raisons écologiques : l'itinéraire aérien est abandonné au profit d'un tracé, desservant toujours la Montagne, mais au moyen de 3 tunnels entre La Possession et St-Denis.</p>	La procédure grand projet a été engagée. Un cabinet d'études a été recruté à cet effet.



Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Transport en Commun en Site Propre interurbain (Tram-Train)	<p>Par conséquent, une enquête publique complémentaire a été réalisée du 19 novembre au 21 décembre 2007 sur le franchissement du massif de la Montagne à la suite de laquelle la Région a motivé a volonté de poursuivre le projet jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique. Par arrêté préfectoral du 25 mars 2008, le Préfet de la Réunion a déclaré d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet.</p> <p>La consultation PPP a été relancée en juin 2007 pour tenir compte notamment d'une spécialisation « tunnel » et non plus « ouvrages d'art » dans la composition des groupements souhaitant candidater.</p> <p>Les éléments du dossier de consultation ont été adressés aux candidats de décembre 2007 à mars 2008. Les propositions initiales des candidats ont été remises le 20 octobre 2008.</p> <p>Plusieurs cycles d'auditions, dans le cadre du dialogue compétitif, s'en sont suivis fin novembre 2008 à mars 2009 qui ont permis à la Région d'obtenir de la part des deux groupements, à la fois des précisions et des améliorations sur le contenu de leur offre technique et une optimisation du montant des investissements et du coût de leur financement.</p> <p>Les éléments du dossier de consultation final a été transmis aux candidats de mars à avril 2009 pour une remise des offres finales le 25 juin 2009.</p> <p>Après analyse des offres, la Région a notifié au groupement Tram'tiss sa désignation en qualité d'attributaire pressenti provisoire le 13 août 2009, confirmée par la décision de l'Assemblée Plénière du 1^{er} décembre 2009 approuvant le choix de la société Tram'tiss comme attributaire définitif. La signature du Contrat de Partenariat a eu lieu le 2 décembre 2009.</p> <p>Dans le même temps, une deuxième enquête publique complémentaire s'est déroulée du 7 octobre au 9 novembre 2009 sur la section Gasparin suite au jugement du Tribunal Administratif qui a demandé l'annulation partielle de l'arrêté de déclaration d'utilité publique sur le secteur de la rue Gasparin à Saint Denis au motif de l'insuffisance de l'étude d'impact. Ces éléments ont</p>	<p>Dans le cadre de la révision à mi-parcours, ce projet a été abandonné et ne fera donc pas l'objet d'une consultation des services communautaires dans le cadre de la procédure « grand projet ».</p>



été mis à l'enquête et ont obtenu l'avis favorable du Commissaire enquêteur.

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage- Etudes du programme architectural et technique- Etudes de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade APD <p><u>Réalisations au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Un premier dossier d'enquête portant sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Paul et la cessibilité des terrains a été déposé en décembre 2007.</p> <p>Il a été soumis à enquête publique du 26 Janvier 2009 au 26 Février 2009.</p> <p>Au vu des observations du commissaire enquêteur, la Commission Permanente réunie le 07 Juillet 2009 a décidé de ne pas donner suite à cette première enquête et a approuvé le lancement d'une nouvelle procédure.</p> <p>Un nouveau dossier prenant en compte les réserves et observations formulées lors de la première enquête a été engagé suite à un premier processus défavorable. Elle s'est achevée en Février 2010 avec la remise du rapport du Commissaire Enquêteur.</p> <p>Les opérations en vue de la maîtrise foncière concernant cette opération étaient en cours de réalisation.</p> <p>La consultation pour les travaux devait se dérouler au second semestre 2010 pour un</p>	<p>La procédure grand projet devait être engagée courant 2010.</p> <p>Dans le cadre de la révision à mi-parcours, ce projet a été abandonné et ne feront donc pas l'objet d'une consultation des services communautaires dans le cadre de la procédure « grand projet ».</p>



	démarrage prévu début 2011.	
--	-----------------------------	--

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Station d'épuration du Prado	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Denis / Sainte Marie sont autorisés par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.</p> <p>La CINOR a décidé de recourir à la procédure de la concession de service public pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration du Grand Prado.</p> <p>La consultation des candidats prévoyait la remise des offres pour le 14 décembre 2009. La phase de négociation a eu lieu entre janvier et mars 2010. La signature du contrat de concession est intervenue au 17 juin 2010.</p> <p>Les études de conception à réaliser par le concessionnaire sont prévues entre les mois de mai et de septembre 2010.</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration ont démarré en 2010 et devraient se terminer en octobre 2013.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en février 2014.</p>	<p>La CINOR a désigné en septembre 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>La mission du bureau d'études a débuté en octobre 2009 par la rencontre des différents intervenants.</p> <p>Le dossier « Grand Projet » sera établi à partir de mai 2010 sur la base du projet technique du candidat au contrat de concession qui sera retenu par la CINOR.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

<p>Station d'épuration de Cambaie</p>	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Paul / Trois Bassins sont autorisés par arrêté préfectoral du 24 juillet 2009.</p> <p>La CREOLE a décidé de recourir à la procédure du marché de conception-réalisation des travaux de la station d'épuration de Cambaie.</p> <p>La réalisation des travaux devraient avoir lieu entre les mois de juillet 2010 et de décembre 2011.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en mars 2012.</p> <p>Le dossier de demande de subvention a été présenté au Comité Technique Eau et Aménagement du 13 novembre 2009. Le dossier a été soumis à l'avis du CLS au 1^{er} trimestre de l'année.</p>	<p>La CREOLE a désigné en février 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>Une version provisoire du dossier « Grand Projet » a été présentée en juin 2009.</p> <p>Cependant, compte tenu des modifications réglementaires intervenues, cette opération ne relèvera plus de la procédure « grand projet » car son coût est inférieur à 50 millions d'euros.</p>
<p>Nouvelle Route du littoral</p>	<p>Etudes APSI en cours. Enquête publique à programmer. Au titre du PO 2007-2013, seules les études et travaux préparatoires sont prévus.</p>	<p>Dossier grand projet à initier à l'issue de la phase d'enquête publique et en cas de dépassement du seuil réglementaire</p>

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<i>Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet</i>		
<p>Route des Tamarins</p>	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p>	<p>Dossier grand projet « 2007-2013 » à réaliser sur la base</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes opérationnelles et travaux préparatoires - TOARC 1 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) – St Gilles / Trois Bassins - TOARC 2 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu - OANC 1 (Ouvrage d'Art Non Courant) - Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine - Viaducs de la Savane – entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine 	d'une actualisation du dossier grand projet « 2000-2006 » Finalisation du dossier grand projet actualisé en cours.
Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Route des Tamarins	<p><u>Réalisations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p> <p>Les ouvrages soutenus au titre du PO 2007-2013 ont été sélectionnés au sein des différents ouvrages exceptionnels réalisés. La parfaite césure entre les programmes communautaires a été vérifiée. Les travaux retenus sont les suivants :</p> <p style="text-align: center;"><u>Section 1 – Saint Paul / RD 10</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché de travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul (59,09 M€) <p style="text-align: center;"><u>Section 2 – RD 10 / Etang Salé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tronçon Nord - lot 1 chaussées - RD 10 /Ravine Fontaine (38,91 M€) et Tronçon Sud - lot 1 chaussées - ravine Fontaine / Étang-Salé (33,87 M€) - OA exceptionnel Grande Ravine (43,50 M€) 	Le dossier grand projet devrait être adressé à la Commission au cours du second semestre 2011.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	- OA exceptionnel La Fontaine (29,92M€)	
--	---	--

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<p>Transfert Est-Ouest</p>	<p>L'état d'avancement pour les travaux de la phase Salazie est le suivant :</p> <p>Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et ont été confiées en pré-exploitation au groupement SAUR-CISE Réunion dans le cadre du contrat de gérance du périmètre d'irrigation de l'Ouest.</p> <p>Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et a atteint en juin 2009 le point métrique (PM) 3619. Suite à la rencontre d'une venue d'eau entre les PM 2980 et 3600, reconnue puis précisée par la réalisation de deux sondages de grande longueur, le franchissement des principales zones productives a été effectué par la mise en œuvre de deux auréoles de drainage à partir des PM 3041 et 3105 qui ont permis d'abaisser fortement les pressions et de collecter directement dans le massif une partie des eaux et ainsi diminuer le débit à front et permettre ainsi une séparation des eaux en vue de leur transfert vers la galerie Salazie Aval pour les besoins de l'exploitation dans le cadre de l'alimentation des antennes d'irrigation. Un sondage carotté complémentaire a permis de confirmer en avril 2009 la reprise du creusement au tunnelier qui est effective depuis le 15 juillet 2009. Lors du creusement au tunnelier, des venues d'eau ont été rencontrées au PM 4777 à partir du mois d'octobre 2009. Le PM atteint au 31 décembre 2010 est le PM 6094. Il reste donc 1746 m à excaver, travaux qui devraient être achevés dans le courant de l'année 2011. Par la</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé pour la période 2000-2006.</p> <p>Décisions adoptées le 13/03/09 puis le 26/06/2009 confirmant la participation communautaire à 98.796 M€ de FEDER et 50,95 M€ de FEOGA.</p> <p>Actualisation du dossier grand projet 2007-2013 en cours en 2010. Analyse des offres en cours pour l'actualisation de l'analyse coûts avantages – Etude d'impact réalisée</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	<p>suite, la partie relative au revêtement de la galerie devrait durer 15 mois.</p> <p>En parallèle à ce chantier mené depuis la rivière des Pluies, la fin de l'année 2007 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau front de creusement (« attaque amont ») depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise d'eau. Les travaux d'excavation du linéaire situé entre les prises d'eau de Salazie se sont achevés en mars 2009. Le repli du chantier est effectif dans l'attente de la programmation des travaux de revêtement de ce tronçon. Seul a été maintenu sur site un dispositif de gardiennage et de surveillance des installations dans l'attente du percement par le tunnelier.</p>	
--	---	--

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Transfert Est-Ouest	<p>La poursuite de ces travaux intègre selon les recommandations de l'expertise conduite par M. Mermet en particulier la réalisation de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas et la mise en œuvre de la sécurisation en termes d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies, Le percement de la galerie est envisagé pour 2011 et son achèvement pour l'année 2013.</p> <p>La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La galerie permet, dans l'attente de la livraison de la galerie Amont, de collecter les venues d'eau rencontrées lors du creusement vers les antennes d'irrigation en service ou qui le seront prochainement.</p> <p>La <u>conduite maîtresse – 2^{ème} tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.</p>	<p>Le dossier grand Projet actualisé devrait être adressé aux services de la Commission au premier semestre 2011.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	<p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 8, 6 et 3 :</i> <u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006. <u>Antenne 6</u> : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007. <u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service mi 2008. En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent.</p> <p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 1, 2, 5 et 7 :</i> Leur mise en œuvre s'échelonne entre 2009 et 2013. Sur les antennes restant à réaliser les travaux se dérouleront en deux temps : Une première tranche relative à la mise en place des conduites secondaires, réservoirs et stations de pompage et une seconde tranche relative aux réseaux tertiaires. Le planning prévisionnel est le suivant :</p>	
Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Transfert Est-Ouest	<p>Antenne 1 : Travaux en cours pour la première tranche Antenne 2 : début des travaux de la première tranche en 2011 (une partie de ces travaux a été réalisée en 2009) Antenne 5 : début des travaux de la première tranche en 2012 Antenne 7 : début des travaux de la première tranche fin 2010</p> <p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental et une mission d'intégration environnementale, paysagère et architecturale. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydro système corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie. Par ailleurs a été engagé un vaste programme de suivi et d'étude sur l'ensemble des</p>	<p>Le dossier Grand Projet actualisé devrait être adressé aux services de la Commission au premier semestre 2011.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	préoccupations environnementales liées au projet : suivi de la qualité des eaux marines et continentales, protection d'espèces protégées, d'intégration de clauses environnementales dans les Documents de Consultation des Entreprises de travaux...	
--	---	--



5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique a été mobilisée au titre de l'année 2010 à hauteur de 911 281,44 €

	FEDER programmé en 2010		FEDER prévu 2007-2013
Assistance technique	0,911 M€	11 %	8,237 M€

Information sur l'avancement physique de l'assistance technique :

Trois opérations ont été programmées en 2010 sur la mesure 1-11 « Assistance Technique FEDER » :

- Préfecture de la Réunion – Missions Etat 2010.
Les missions permettent aux personnes impliquées dans la gestion des programmes de participer à des réunions ou des séances de perfectionnement dans les thématiques liées directement à la gestion du programme ou dans les domaines qui y sont liés d'une façon plus large.
- Préfecture de la Réunion – Ressources Humaines Etat avec deux dossiers de programmation pour les années 2009 et 2010.

Ce programme Ressources Humaines annuel porte sur la prise en charge financière de personnels affectés à des tâches de gestion, suivi et contrôles des fonds européens au titre des programmes communautaires au sein des services de la préfecture et des services instructeurs de l'Etat.

9 postes sont portés par le Ministère de l'Intérieur financés à 100 % par le FEDER. La contrepartie nationale est constituée par des salaires de fonctionnaires de l'Etat affectés à des tâches de gestion, d'instruction, de suivi et de contrôle des programmes.



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre des 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action pluri-fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV.</p> <p>Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007 et poursuite à l'occasion des différents événements (séminaires, formations, rencontres...
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB (Réédition prévue sur la base des PO révisé) ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à La Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies (Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...)
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	www.reunioneuropa.org	
--	--	--



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 202 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2010.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	<p>Lancement du nouveau site en octobre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 191 documents mis en ligne (au 31 décembre 2010) ➤ Plus de 31 372 visiteurs (de janvier 2010 à décembre 2010) <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (17 412 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <u>A réaliser :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actions 9 mai 2008, 2009 et 2010 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur, articles de presse...➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (3 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, deux reportages vidéo sur internet et un reportage télé)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » a été mis en œuvre en collaboration avec la DEGEOM (environ 60 personnes) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) (environ 60 personnes)➤ 1 session sur le FSE➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

		mars 2010 (environ 70 participants)
--	--	-------------------------------------



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Événementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.➤ 20 ans de l'AGILE et du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	<p>Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».</p>	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
	<p>Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires</p>	<p>Action à mettre en oeuvre</p>
	<p>Journées de visites de projets financés par l'Europe.</p>	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)
	<p>Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.</p>	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage)